DSCG

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion

Comment et où se préparer ?

Edition 2021

ANNALES

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

COLLECTION PRATIQUE PROFESSIONNELLE

DSCG

DIPLOME SUPERIEUR DE COMPTABILITE ET DE GESTION

COMMENT ET OU SE PREPARER ?

EDITION MAI 2021

PRÉFACE

Les textes réglementaires ont prévu la possibilité d'un accès au stage d'expertise comptable avec un DSCG incomplet (D. 31 mars 2012, art. 68 et arrêté du 3 mai 2012, Titre V Règlement du stage, art. 503).

La profession a soutenu et encouragé cette ouverture pour permettre aux jeunes qui ont acquis un diplôme de niveau bac + 5 procurant la dispense de 4 unités d'enseignement (UE) au moins du DSCG (hors UE facultatives) de pouvoir entrer dans la profession et de commencer le stage d'expertise comptable, à charge pour eux d'obtenir le DSCG au cours des deux premières années de stage.

Si pour un grand nombre de stagiaires, cette faculté ne pose pas de problème, ils décrochent le DSCG dans les temps, pour d'autres elle constitue un réel handicap lorsqu'ils se retrouvent piégés à l'issue des deux premières années de stage. Ils voient en effet leur stage suspendu et dans le pire des cas invalidé, faute de produire le précieux sésame (le DSCG) pour poursuivre vers l'expertise comptable.

Cet effet contre-productif de la réforme de 2006 s'est révélé courant 2011-2012. Le comité national du stage, appuyé par la commission nationale de la formation professionnelle, a alors demandé un « audit » de la situation à l'Association nationale des experts-comptables stagiaires, stagiaires commissaires aux comptes, et étudiants en comptabilité supérieure (ANECS). Depuis, les conseils régionaux de l'Ordre se sont mobilisés pour mettre en garde les futurs stagiaires sur les risques encourus lorsqu'ils s'inscrivent avec le DSCG incomplet. Pour leur part, les cabinets freinent leurs stagiaires potentiels si ces derniers n'ont pas le DSCG ou les encouragent à l'obtenir avant de s'engager dans le stage.

Le comité national du stage, la commission de la formation professionnelle du CSOEC et l'ANECS ont proposé plusieurs actions préventives et correctives pour que cette mesure séduisante au départ ne devienne pas une voie sans issue pour certains. L'édition de ce guide pratique s'inscrit dans ce dispositif. Il présente le DSCG, décortique les sujets des UE 1 et 4 de plusieurs sessions passées qui constituent les principaux freins, aucun diplôme ne dispensant les candidats de ces deux UE (à l'exception du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, CAFCAC). Ce guide décline également le contenu des épreuves de la dernière session

en reprenant le rapport du jury. Enfin, il dresse la liste d'un grand nombre de centres de préparation aux UE du DSCG.

Ce Guide élaboré par le service formation du Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables avec la précieuse collaboration de professeurs est un outil précieux actualisé chaque année de la dernière session.

Nous espérons qu'il vous sera utile.

Bon travail !

Jacques Maureau

Vice-président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables
Présidente du secteur Valorisation et adaptation des compétences

Elvire Sekloka

Contrôleur nationale du stage d'expertise comptable
Présidente du Comité national du stage

SOMMAIRE

PREFACE 3

CHAPITRE 1 DSCG EN BREF 7

CHAPITRE 2 DSCG ET ACCES AU STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE 9

1. Conditions d'inscription au stage d'expertise comptable 9
2. Inscription en stage avec un DSCG incomplet 10
   2.1. Difficultés avérées 10
   2.2. Risques identifiés 10
   2.3. Pistes de solutions 11

CHAPITRE 3 ABORDER LES UE1 ET 4 DU DSCG 13

1. Principales caractéristiques des épreuves 13
2. Nature du questionnement 13
3. Qualités requises 14

CHAPITRE 4 REUSSIR LES UE1 ET 4 DU DSCG 15

1. Quelques conseils pour l'UE1 *Gestion juridique, fiscale et sociale* 15
2. Quelques conseils pour l'UE4 *Comptabilité et audit* 16

CHAPITRE 5 ANALYSE DES SUJETS DE L'UE1 *GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE* SESSIONS 2014 A 2020 17

1. Session 2014 18
2. Session 2015 20
3. Session 2016 22
4. Session 2017 24
5. Session 2018 26
6. Session 2019 28
7. Session 2020 30

CHAPITRE 6 ANALYSE DES SUJETS DE L'UE4 COMPTABILITE ET AUDIT SESSIONS 2014 A 2020 33

1. Session 2014..... 34
2. Session 2015..... 36
3. Session 2016..... 37
4. Session 2017..... 39
5. Session 2018..... 40
6. Session 2019..... 41
7. Session 2020..... 42

CHAPITRE 7 ANNEXES 45

1. Rapport du jury sur la session 2020 du DSCG du 18 décembre 2020 45
   1.1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents 45
   1.2. Evolution du nombre d'admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite 46
   1.3. Nombre d'admis au DSCG 48
   1.4. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG..... 49
   1.5. Retour sur la VAE du DSCG 56
2. Où se préparer aux épreuves du DSCG ? 58
   2.1. Etablissements publics..... 58
   2.2. Etablissements privés sous contrat 62
   2.3. Etablissements privés 66
   2.4. Établissements universitaires 73
   2.5. Centres CNAM - INTEC 77
   2.6. Formation continue pour adultes GRETA..... 82
   2.7. Enseignement à distance 85
   2.8. Instituts régionaux de formation (IRF) de l'ordre..... 85
3. Sites utiles 88

CHAPITRE 1 DSCG EN BREF

Le DSCG permet d'occuper des postes à haut niveau de responsabilité dans une structure d'exercice libéral ou en entreprise.

Ce diplôme est régi par le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise (art. 49 à 62).

Le grade de master est conféré de plein droit aux titulaires du DSCG (Code de l'éducation, art. D 612-34).

Sont admis à se présenter aux épreuves du DSCG les candidats titulaires d'un des titres et/ou diplômes suivants (D. 2012-432, art. 49) :

- le DCG (D. 2012-432 du 30 mars 2012, art. 45 à 48 et 54 à 62) ;
- un titre ou diplôme admis en dispense du DCG (arrêté modifié chaque année en fonction de la mise à jour des dispenses) ;
- un master ou un diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un autre Etat membre de l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- le DECF (D. 81-537 du 12 mai 1981 abrogé).

ATTENTION : **Le DSCG a bénéficié d'un toilettage de son programme** (Décret 2018-1360 du 28 décembre 2018 modifiant le décret du 30 mars 2012 et Arrêté du 13 février 2019, BO 26 juin 2019). La structure générale du diplôme (nombre d'épreuves, modalités d'obtention) et des épreuves (coefficient, crédits ECTS) est inchangée. **Cette refonte est entrée en vigueur à la session 2020.**

Le DSCG comporte sept unités d'enseignement (UE) obligatoires et une UE facultative. L'organisation et le programme de chaque UE sont fixés par l'arrêté du 13 février 2019 (publié au BO du 26 juin 2019).

La préparation des UE 1 à 6 représente un volume de travail préparatoire de 120 à 180 heures environ, selon les UE. L'UE 7 *Mémoire* comprend la réalisation d'un stage d'au moins 16 semaines auprès d'un expert-comptable ou d'un commissaire aux comptes, ou encore au sein de services comptable, financier ou de gestion d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. Pour les salariés de la branche, le mémoire demandé pour cette épreuve peut porter sur l'expérience professionnelle déjà acquise.

Le DSCG est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves constitutives du diplôme, sans note inférieure à 6/20 (note éliminatoire).

Le DSCG peut être obtenu en totalité ou partiellement par validation des acquis de l'expérience (VAE). L'épreuve facultative (8) de langue étrangère n'est pas prise en compte dans le dispositif de VAE.

Le DSCG peut donc être obtenu de plusieurs façons :

- examen et obtention d'une moyenne générale au moins égale à 10/20 sans note éliminatoire ;
- VAE ;
- examen et VAE partielle ;
- dispense sous réserve de satisfaire aux épreuves du DSCG ne bénéficiant pas de dispense, cas notamment des UE 1 et 4.

ATTENTION : **Le DSCG est l'unique voie d'accès au stage d'expertise comptable,** obligatoire pour s'inscrire aux épreuves du diplôme d'expertise comptable (DEC)[1].

8 UE du DSCG

UE	Coefficient	Modalité	Durée	ECTS[2] ou crédits européens
1. Gestion juridique, fiscale et sociale	1,5	Ecrit	4h	20
2. Finance	1	Ecrit	3h	15
3. Management et contrôle de gestion	1,5	Ecrit	4h	20
4. Comptabilité et audit	1,5	Ecrit	4h	20
5. Management des systèmes d'information	1	Ecrit	3h	15
6. Anglais des affaires	1	Oral (Préparation 1h)	0,5h	15
7.Mémoire	1	Oral	1h	15
8. Langue vivante étrangère (facultative)	1	Ecrit	3h	-

[1] A l'exception des personnes titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes (CAFCAC) qui permet de s'inscrire directement aux examens du DEC
[2] European Credit Transfer System ou Crédits Européens.

CHAPITRE 2 DSCG ET ACCES AU STAGE D'EXPERTISE COMPTABLE

1. Conditions d'inscription au stage d'expertise comptable

Pour s'inscrire en stage d'expertise comptable, il faut être titulaire :

- du DESCF (D. 81-537 du 12 mai 1981 abrogé) ;
- du DSCG (D. 2012-432 du 30 mars 2012, art. 49 à 62).

Toutefois, les textes prévoient la faculté de s'inscrire en stage d'expertise comptable avec un DSCG incomplet, dès lors que le candidat est titulaire d'au moins 4 des UE obligatoires, qu'elles soient obtenues par dispense, examen ou VAE.

Alors que la durée du stage d'expertise comptable est de trois ans, l'accès au stage avec un DSCG incomplet est limité à deux ans pendant lesquels l'expert-comptable stagiaire doit obtenir les UE manquantes.

Si le DSCG n'est pas obtenu pendant ou à l'issue de ces deux premières années, le stage est suspendu pour une durée maximum de trois ans. L'expert-comptable stagiaire est informé de la suspension de son stage par le service du stage du Conseil régional de l'Ordre auprès duquel il est inscrit.

Si le DSCG n'est pas obtenu au cours de cette suspension de trois ans, la période de stage déjà accomplie n'est pas validée (D. 2012-432 du 30 mars 2012, art. 68, arrêté du 25 novembre 2020, art. 503).

L'accès au stage d'expertise comptable avec un DSCG incomplet n'est pas ouvert aux :

- candidats qui sollicitent une diminution d'un année de stage au titre d'une expérience professionnelle (arrêté du 3 mai 2012, art. 504).
- candidats qui ont accompli leur stage de commissaire aux comptes et doivent effectuer une année de stage d'expertise comptable pour pouvoir s'inscrire aux épreuves du DEC (D. 30 mars 2012, art. 77 al. 2).

L'expert-comptable stagiaire qui commence son stage avec le DSCG incomplet a le choix entre les examens et la VAE pour obtenir les épreuves qui lui manquent. Les deux démarches peuvent être envisagées, mais pas au cours de la même session. Si le choix se porte sur une VAE totale ou partielle, il faut savoir que » *le DSCG correspond de façon privilégiée au*

poste de DAF dans un groupe ou de chef de mission senior ou de responsable de service en cabinet »[3].

2. Inscription en stage avec un DSCG incomplet

La synthèse 2020 des comptes rendus annuels des contrôleurs principaux du stage élaborée par le service formation du Conseil supérieur de l'Ordre, signale que 30% des stagiaires s'inscrivant en 1è année de stage n'ont pas le DSCG complet. En 2e année, ils sont encore 20%. En fin de 2è année, 668 stagiaires ont été suspendus pour non-obtention du DSCG et 180 stagiaires ont vu leurs deux premières années de stage invalidées en 2020, à l'issue des trois années de suspension.

2.1. Difficultés avérées

Les témoignages se multiplient et les faits le prouvent : commencer le stage d'expertise comptable avec le DSCG incomplet peut être source de grandes difficultés. En effet, cela implique de cumuler :

- le travail en cabinet ou autre lieu de stage qui est souvent une découverte, un premier emploi requérant une adaptation et un investissement temps important y compris sur le temps personnel, des déplacements, des réunions internes, des obligations de résultats, etc. ;
- les obligations liées au stage : formations et rapports semestriels d'activités (dès le début de la 2è année de stage) ;
- la préparation des UE manquantes du DSCG, souvent en candidat libre, alors que l'ensemble des obligations du stagiaire a pour objectif de le préparer aux épreuves du DEC.

Pour la quasi-totalité des experts-comptables stagiaires se trouvant dans cette situation, les UE manquantes sont les UE 1 *Gestion juridique, fiscale et sociale* et 4 *Comptabilité et audit* qui ne bénéficient d'aucune dispense, contrairement aux autres épreuves. Incontournables, elles sont réputées difficiles ou déroutantes si elles ne sont pas bien préparées.

2.2. Risques identifiés

Les candidats doivent être avertis des risques possibles :

- suspension de stage au bout de deux années pour une période maximale de trois années ;

[3] Pascal Charpentier, « Valider des diplômes de l'expertise comptable par la VAE », Sup'Foucher, septembre 2012

- invalidation des deux années de stage effectuées en cas de non-obtention du DSCG dans les délais requis, c'est-à-dire à l'issue de la suspension de stage de trois ans ;
- perte de confiance en soi et déception pour l'expert-comptable stagiaire comme pour le maître de stage ;
- perte financière en cas de suivi d'une formation spécifique ;
- ralentissement de l'évolution au sein du cabinet et ralentissement de sa carrière.

2.3. Pistes de solutions

Pour éviter ces risques ou tout simplement le stress de l'examen pendant le stage, il est recommandé au candidat :

- de bien apprécier la situation avant de s'inscrire en stage d'expertise comptable avec le DSCG incomplet ;
- d'écouter les conseils du service du stage, voire des stagiaires déjà confrontés à cette situation, et de différer son inscription en stage, ce qui n'exclut pas d'avoir une activité professionnelle en cabinet, mais sans les obligations du stage ;
- si les opportunités du marché de l'emploi sont trop tentantes ou si une situation personnelle l'exige, de s'efforcer de se fixer comme priorité absolue l'obtention des UE du DSCG dès la première année de stage allégée en termes d'obligations, puisqu'elle ne comporte pas de rapport semestriel d'activité ;
- de prendre le temps et les dispositions nécessaires pour préparer ces épreuves en commençant par penser à s'y inscrire dans les délais (www.siec.education.fr) ;
- d'en parler à son maître de stage et à son contrôleur ;
- de se tourner vers l'ANECS qui propose des outils et une entraide ;
- d'utiliser cet ouvrage comme une ressource.

La piste du financement des formations par l'Opérateur de compétences (OPCO) de branche est aussi à explorer. Il est nécessaire de s'en rapprocher pour en connaître toutes les modalités.

CHAPITRE 3 ABORDER LES UE1 ET 4 DU DSCG

Éléments transmis par Laure Bataille et Marie-Noëlle Carpentier (présidente et vice-présidente de l'APDCG, professeures en classes préparatoires aux DCG et DSCG)

1. Principales caractéristiques des épreuves

Les principes évoqués ci-après valent pour toutes les UE du DSCG. Toutefois, il est davantage question ici des UE1 et 4 du DSCG.

Il est demandé au candidat :

- de maîtriser des connaissances plus larges pour l'UE1 et l'UE4 que pour le DCG et tournées davantage vers la gestion d'un groupe de sociétés. Cependant, il ne faut pas oublier les connaissances acquises pour le DCG, l'épreuve portant également sur ce programme ;
- d'être capable de mobiliser des connaissances spécifiques et relativement exhaustives sur des problèmes précis ;
- de rédiger des réponses précises en termes adaptés, en suivant un plan logique mettant en évidence les arguments choisis ;
- d'adopter une orientation professionnelle, dans la mesure où les questions comportent différentes parties visant à bien cerner les aspects d'un problème, et de permettre la prise de décisions dans une entreprise ou dans le cadre d'une mission. La capacité à prendre du recul est essentielle.

2. Nature du questionnement

Les questions posées sont ciblées et précises :

- UE1 : elles portent sur des problèmes pratiques et visent à obtenir des réponses permettant à un dirigeant d'entreprise d'agir ;
- UE4 : elles partent souvent des définitions pour s'orienter ensuite sur des problèmes pratiques de comptabilité ou de commissariat aux comptes ;

Dans les deux épreuves, les questions posées sont très riches : chacune comporte plusieurs sous-questions faisant appel à des connaissances variées (pour l'UE 1 par exemple : droit des contrats en général et droit relatif au contrat de franchise) et font appel au cours et/ou à l'analyse de la situation pratique donnée pour proposer diverses solutions le cas échéant.

3. Qualités requises

On attend du candidat qu'il :

- possède de solides connaissances générales ainsi que des connaissances spécifiques (définitions mais aussi exceptions) ;
- utilise ses connaissances du programme juridique et comptable du DSCG, mais aussi de l'ensemble du programme du DCG dans ces mêmes matières (droit fiscal, droit des sociétés, fondamentaux du droit, comptabilité et comptabilité approfondie) ;
- procède à une analyse sérieuse et attentive de la situation pour repérer les points du sujet à traiter et répondre concrètement à la question posée (en évitant les hors-sujets) ;
- lise et s'imprègne des termes donnés pour répondre à toutes les problématiques ;
- ait, pour l'UE1, la capacité de lier des connaissances juridiques venant de différentes branches du droit (droit des contrats et droit des sociétés ; droits des entreprises en difficulté et droit social par exemple), ainsi que la capacité à analyser des décisions de justice, sans se contenter de décrire les différents éléments juridiques, mais de les mettre en perspective par rapport aux questionnements ;
- fasse une application précise des principes de droit pour l'UE 1 ou d'audit pour l'UE4 aux cas pratiques donnés.

Une analyse des sujets des UE1 et 4, sessions 2014 à 2020, figure aux chapitres 5 et 6.

Les programmes ayant été réformés à partir de la session 2020, l'analyse des sujets de 2020 est faite à part.

CHAPITRE 4 REUSSIR LES UE1 ET 4 DU DSCG

Conseils et recommandations d'Evelyne Lande, présidente du jury du DSCG, et de Martial Chadefaux, président du jury du DEC

Les épreuves du DSCG couvrent un programme large et varié et peuvent également faire appel à des notions relevant du référentiel du DCG. Si pour les premières années (2007 et suivantes), le contenu des épreuves 1 et 4 a pu dérouter les candidats, force est de constater que depuis, les candidats bien préparés les obtiennent.

1. Quelques conseils pour l'UE1 *Gestion juridique, fiscale et sociale*

Le sujet de l'UE1 est généralement composé de plusieurs dossiers indépendants, même si parfois une trame générale donne un fil conducteur à l'épreuve. Un regard en arrière sur les sujets des années précédentes tend à montrer que le droit des contrats, le droit des sociétés, le droit fiscal et le droit pénal des affaires sont régulièrement abordés dans les sujets, les autres branches du droit au programme étant traitées de manière plus aléatoire.

D'un point de vue méthodologique, il est conseillé de lire l'ensemble du sujet et de ses annexes, puis de faire le point sur les dossiers que l'on sait traiter et ceux qui présenteront davantage de difficultés. Il faut commencer par bien faire ce que l'on sait faire, puis se consacrer au reste. Garder ce que l'on sait faire pour la fin est le meilleur moyen de se faire piéger par le temps et de bâcler ce que l'on maîtrise.

L'allocation du temps passé doit être proportionnée au barème de l'épreuve. Il est conseillé par ailleurs de ne pas se fier aux intitulés généraux des dossiers qui peuvent ne pas refléter l'ensemble des domaines couverts.

Attention à bien répondre aux questions posées, à ne pas s'en éloigner pour finalement réciter une partie de cours qui sera hors sujet ou inversement, à ne répondre que sous un certain angle et éluder ainsi un autre domaine du droit qui était attendu dans la réponse. S'agissant de questions de nature juridique et fiscale, il convient de montrer que vous avez identifié le problème soulevé, que vous connaissez la règle de droit à laquelle il se rapporte et enfin, de l'appliquer aux données du cas pratique qui vous est soumis et d'en tirer les conclusions. Il faut veiller à la rigueur du raisonnement : on commence par la règle ou le principe, les exceptions ou cas particuliers viennent ensuite.

Prenez soin de la forme. Rien de pire que les copies raturées, peu soignées, mal rédigées et en forme de jeu de piste pour le correcteur. Si vous disposez d'un peu de temps à la fin de l'épreuve, consacrez-le à la relecture, voire à la réécriture d'un intercalaire peu clair.

2. Quelques conseils pour l'UE4 *Comptabilité et audit*

L'UE4 est généralement composée de 3 à 4 dossiers reprenant systématiquement un dossier sur la consolidation et la comptabilité en IFRS représentant 9 à 10 points sur 20, un dossier d'audit et un dossier sur des thèmes tels que la fusion. Les dossiers couvrent donc l'ensemble du programme et il est recommandé aux candidats de travailler l'ensemble des thèmes couverts par le DSCG.

Les dossiers sont systématiquement indépendants les uns des autres et dans la mesure du possible les questions composant un dossier le sont également. Il peut donc être opportun de lire l'ensemble de l'énoncé et des questions associées, puis de commencer par les dossiers qui sont le mieux maîtrisés. En principe, les points alloués à chaque dossier sont représentatifs du temps à passer sur chacun. Il est ainsi important de calibrer, dès le départ de l'épreuve, le temps maximal qui doit être consacré à chaque dossier pour éviter d'être débordé par le temps et que les dossiers bien maîtrisés par le candidat ne soient pas traités.

La construction de ces dossiers est faite de manière progressive, les premières questions sont bien souvent des questions de cours (définition) ou alors elles orientent le candidat dans la résolution du cas. Viennent ensuite les questions qui exigent une résolution technique du cas posé (calculs préparatoires, écritures). Enfin, les dernières questions sont souvent un approfondissement ou une mise en perspective.

Pour faciliter la résolution des cas, des extraits de normes du référentiel IFRS, d'articles de loi ou de normes d'exercice professionnel (NEP) peuvent être mis en annexe. Ils doivent être considérés comme des aides mémoires, ou un moyen pour le candidat de confirmer ses connaissances. En revanche, si un candidat découvre le contenu de ces annexes le jour de l'examen, leur analyse et compréhension laissera moins de temps pour la résolution du cas.

Tous les calculs doivent être justifiés. Pour cela, il est préférable de présenter le détail des calculs sous forme de tableaux à colonnes plutôt qu'en ligne. Pensez également à vérifier la cohérence des chiffres et demandez-vous si le résultat obtenu n'est pas aberrant, car très souvent il y a des erreurs d'addition.

CHAPITRE 5 ANALYSE DES SUJETS DE L'UE1 *GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE* SESSIONS 2014 A 2020

Éléments communiqués par Laure Bataille et Marie-Noëlle Carpentier,(présidente et vice-présidente de l'APDCG, professeures en classes de DCG et DSCG)

Programme en bref de l'UE1	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. L'entreprise et son environnement (50 h)						
• Les contrats • La diversité des contrats • Droit pénal • L'entreprise et la concurrence • L'entreprise et l'administration fiscale • L'entreprise et la dimension environnementale	X	X	X	X	X	X
2. Le développement de l'entreprise (20 h)						
Droit et fiscalité de la constitution, de la transformation des sociétés, droit de l'informatique, règles d'imposition des affaires internationales	X	X	X	X	X	X
3. Le financement de l'entreprise (20 h)	X					
4. De l'entreprise au groupe (40 h)						
Les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe			X	X	X	
La restructuration d'un groupe						X
5. La pérennité de l'entreprise (40h)	X		X	X	X	X
6. Les associations et autres organismes à but non lucratif (10h)		X				

Programme en bref de l'UE1 (à partir de la session 2020)	2020
1. L'entreprise et son environnement (55 h)	
• Les contrats • La diversité des contrats • Droit pénal • L'entreprise et la concurrence • L'entreprise et l'administration fiscale • L'entreprise et la dimension environnementale	X
2. Le développement de l'entreprise (20 h)	
Droit et fiscalité de la constitution, de la transformation des sociétés, gouvernance de l'entreprise, droit de l'informatique, règles d'imposition des affaires internationales	
3. Le financement de l'entreprise (20 h)	
4. De l'entreprise au groupe (40 h)	
• Les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe • La restructuration d'un groupe	
5. La pérennité de l'entreprise (40h)	
• L'entreprise en difficulté • La transmission de l'entreprise • La disparition de l'entreprise	X X
6. Les associations et autres organismes à but non lucratif (5h)	

1. Session 2014

Le sujet est composé de 5 dossiers différents portant sur des problématiques distinctes. Les points sont répartis de façon assez équilibrée :

- Dossier 1 : 4 points (4 questions)
- Dossier 2 : 4 points (5 questions)
- Dossier 3 : 5 points (5 questions)
- Dossier 4 : 5 points (4 questions)
- Dossier 5 : 2 points (2 questions)

Le total est mis sur 40 points pour faciliter la correction.

Le sujet interroge les différents points du programme en donnant autant d'importance aux dimensions de gestion juridique, fiscale et sociale. En revanche, la notion de groupe de sociétés n'est que très peu présente au regard de la place que lui accorde le programme de DSCG. Les domaines abordés sont des domaines propres au DSCG comme l'entreprise en difficulté ou la transmission de l'entreprise. Les questions faisant appel à

des connaissances de DCG sont également présentes comme celles portant sur la transformation de la société, le rôle du comité d'entreprise ou le droit d'opposition des créanciers.

Il est à signaler que peu de questions portent sur le droit social (juste une question sur le rôle du comité d'entreprise en cas d'apport partiel d'actif). Cette année, le droit fiscal est abordé de façon raisonnable, ponctuellement dans le dossier 3, puis dans le dernier dossier avec une question cependant assez précise sur la transmission de l'entreprise à titre gratuit.

Un effort a été fait pour exiger une application des règles de droit aux situations pratiques données dans le sujet par le biais de questions limitées uniquement à des définitions et une application pratique prévue dans une question distincte. Cette séparation de la théorie et de son application ne permet pas d'évaluer la capacité à lier une définition (ou une explication) et la justification des notions utilisées pour la démonstration. Par ailleurs, un certain nombre de questions longues et précises renvoient à des questions de cours.

- **Dossier 1 - Droit des contrats**

Ce dossier aborde des problématiques en matière de droit des contrats concernant le consentement et les obligations du vendeur. Il est à noter que le corrigé attend la réparation d'un préjudice incertain (ou perte d'une chance) sans véritablement le justifier. Les candidats sont rares à avoir suivi cette conclusion. Cependant le corrigé du premier dossier laisse la possibilité pour les candidats d'évoquer plusieurs solutions, ce qui peut conduire à une attribution des points mal aisée.

- **Dossier 2 - Entreprise en difficulté**

Ce dossier aborde des notions de base dans le domaine des entreprises en difficulté, à commencer par la définition de la notion de cessation des paiements. Il est ensuite question de confusion de patrimoines et d'engagement de la responsabilité du dirigeant pour insuffisance d'actif, notions classiques en matière d'entreprise en difficulté. Il est cependant à noter que la question 2 portant sur les notions de fictivité et de confusion de patrimoines risque de prêter à confusion pour les candidats. Certains seront tentés de traiter de la notion de patrimoine fictif et non de société fictive.

- **Dossier 3 - Apport partiel d'actif**

Ce dossier composé de 5 questions permet d'aborder plusieurs effets de l'apport partiel d'actif. La première question porte simplement sur la définition de cette notion et aurait pu être intégrée dans une question plus

large. Les questions suivantes demandent de la prise de recul pour apprécier les effets d'une telle opération et des connaissances en matière de régime fiscal en faveur des fusions, ce que les candidats n'ont pas toujours perçu. Une question porte sur le droit d'opposition des créanciers à adapter à une situation de scission, ce que les candidats ont rarement compris.

■ Dossier 4 - Transformation de société

Ce dossier comporte 4 questions portant sur la procédure de transformation d'une SNC en SA ou en SAS. Les questions sont simples et le niveau des attentes paraît accessible, car les attentes en termes de réponses sont du niveau de l'épreuve de Droit des sociétés (UE2) du DCG, sous réserve de posséder les connaissances de base, comme le montant minimal du capital social d'une société anonyme !

■ Dossier 5 - Transmission d'entreprise

C'est un dossier très court qui a pour objectif d'aborder une partie du programme de fiscalité. Composé de deux questions, il porte sur la fiscalité applicable à la donation entre vifs. Les candidats ne connaissant pas le pacte Dutreil ne peuvent traiter la dernière question et ils sont nombreux dans ce cas là…

2. Session 2015

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes.

Les points sont répartis de façon assez équilibrée :

- Dossier 1 : 3 points
- Dossier 2 : 3 points
- Dossier 3 : 5 points
- Dossier 4 : 4 points
- Dossier 5 : 5 points

Le barème est ramené sur 40 points pour pouvoir nuancer la correction.

Les thèmes abordés sont des domaines propres au DSCG, comme le droit de la concurrence. Les questions faisant appel à des connaissances de DCG sont également présentes comme celles portant sur le droit des contrats, le droit des associations ou le droit pénal.

Signalons qu'à cette session, le sujet ne comporte aucune question sur le droit social.

- **Dossier 1 - Droit des contrats**

Ce dossier aborde des problématiques en matière de droit des contrats concernant les conditions de validité des contrats, la preuve entre commerçants et les modalités d'application d'une clause pénale.

- **Dossier 2 - Droit des associations**

Dans ce dossier le candidat est invité à utiliser un arrêt de la chambre sociale de la Cour de cassation pour déterminer les conditions dans lesquelles le Président d'une association peut licencier un salarié. Il s'agit ensuite de voir les conditions dans lesquelles il est possible d'exclure un adhérent. Enfin, le candidat doit montrer quelle est la différence entre une association et une fondation.

- **Dossier 3 - Droit et contentieux fiscal**

Le candidat doit tout d'abord indiquer si, dans trois cas, les propositions de rectification de l'administration fiscale sont fondées ou non. Il doit ensuite décliner les droits de l'entreprise vis à vis de l'administration fiscale lorsqu'une proposition de rectification est faite et indiquer les voies de recours dont elle dispose.

- **Dossier 4 - Droit de la concurrence**

Il est à signaler que dans ce dossier une coquille a pu induire les candidats en erreur. En effet, le sujet fait référence au groupe automobile PC alors que les questions dénomment le même groupe automobile PC+++.

Ce dossier aborde la question de la clause de non-concurrence dans un contrat de concession et celle de l'action en concurrence déloyale.

Un arrêt de la chambre commerciale de la Cour de cassation doit permettre au candidat de dégager les conditions de validité de la clause de non-concurrence.

- **Dossier 5 - Droit pénal et des sociétés**

Ce dossier aborde les notions d'abus de confiance et de présentation de comptes inexacts. Il porte également sur le rôle du commissaire aux comptes et sur celui de commissaire à la fusion.

3. Session 2016

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes.

Les points sont répartis de façon inégale :

- Dossier 1 : 4 points (4 questions)
- Dossier 2 : 4 points (6 questions)
- Dossier 3 : 5 points (5 questions)
- Dossier 4 : 4 points (5 questions)
- Dossier 5 : 3 points (2 questions)

Le total est mis sur 40 points pour faciliter la correction.

Toutes les questions n'attendent pas le même niveau de connaissances ni de développement, certaines réponses étant plus valorisées que d'autres (exemple sur le dossier 3 portant sur le droit fiscal).

Les thèmes abordés sont des domaines propres au DSCG comme le contrat de location-gérance, la fiscalité des groupes de sociétés, le calcul d'une prime d'émission ou le droit des entreprises en difficulté. D'autres thèmes font appel au programme du DSCG tout en portant sur des connaissances acquises en DCG (droit des contrats, droit des sociétés, location-gérance ou droit des entreprises en difficulté). Ce point permet de vérifier la maîtrise du programme de DCG par les candidats et leur capacité à prendre du recul.

Il est à signaler cette année une question portant sur le droit social, ce qui reste une proportion négligeable (1 question sur un total de 22 questions) pour une UE pourtant intitulée *Gestion juridique, fiscale et sociale*.

Le corrigé distingue davantage les principes juridiques de l'application au cas, en faisant appel assez régulièrement aux notions « *en l'espèce* » ou « *dans le cas donné* ».

■ Dossier 1 - Droit des contrats

Comme l'an dernier, ce dossier aborde des problématiques en matière de droit des contrats concernant les conditions de formation d'un contrat de vente et les effets du non-respect d'un pacte de préférence. Ces notions sont des notions assez simples, malheureusement pas toujours maîtrisées par les candidats.

La lecture du sujet n'a pas toujours été assez attentive pour identifier la notion d'aléa.

Dossier 2 - Location-gérance du fonds de commerce

Dans ce dossier, le candidat est invité à exploiter une annonce publiée dans un journal d'annonces légales pour répondre à six questions portant sur le contrat de location-gérance. Ces questions restent simples et portent sur des règles de base encadrant ce type de contrat.

Dossier 3 - Fiscalité des groupes

Comme l'an dernier, un dossier complet est consacré à la fiscalité. Le candidat est amené à étudier la situation fiscale d'un groupe de sociétés. Après avoir déterminé le régime fiscal du résultat d'une SNC, il doit aborder la notion d'établissement distinct en matière de territorialité de l'IS. Les dernières questions portent d'une part, sur le régime fiscal des plus-values de cession et d'autre part, sur les conditions et effets de l'intégration fiscale.

La plupart de ces questions sont des questions faisant appel à des connaissances indispensables au niveau DSCG dont une partie a d'ailleurs, en principe, déjà été acquise en DCG.

Dossier 4 - Droit des sociétés

Comme l'an dernier sur le même dossier, il faut signaler une coquille qui a pu perturber certains candidats, même si une alerte a été diffusée en cours d'épreuve (50 000 actions nouvelles au lieu de 5 000, remettant en cause le calcul de la prime d'émission). Cependant, cette erreur a été prise en compte dans le corrigé et a finalement pénalisé très peu de candidats.

Ce dossier aborde les notions de distribution du résultat et de calcul de la prime d'émission en cas d'augmentation du capital. La dernière question fait appel à des connaissances en matière de droit pénal des affaires.

Dossier 5 - Entreprise en difficulté

Ce dossier est assez simple mais ne laisse pas place aux connaissances approximatives car il ne comporte que deux questions contrairement aux autres dossiers.

La première question demande au candidat de présenter la procédure de liquidation judiciaire simplifiée.

La deuxième question porte sur peu de points et concerne une problématique bien précise qui est la qualité à agir en responsabilité de l'actionnaire minoritaire. Pour y répondre, les candidats devaient s'appuyer sur un arrêt de la Cour de cassation. Ce travail d'analyse

préalable intéressant valide une compétence qui devrait à ce niveau être entièrement acquise, ce qui s'avère malheureusement ne pas toujours être le cas.

4. Session 2017

Le sujet se présente sous la forme de cinq dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes.

Les points sont répartis de façon inégale du fait d'un nombre de questions variable selon les dossiers :

- Dossier 1 : 4 points (4 questions)
- Dossier 2 : 4 points (7 questions)
- Dossier 3 : 4 points (4 questions)
- Dossier 4 : 4 points (4 questions)
- Dossier 5 : 4 points (5 questions)

Le total est mis sur 40 points pour faciliter la correction.

Toutes les questions n'attendaient pas le même niveau de connaissances ni de développement. Certaines réponses étant plus valorisées que d'autres (par exemple, la question 1 du dossier 3 portant sur le droit des groupes).

Les thèmes abordés sont des domaines propres au DSCG, comme le droit des groupes ou le droit des entreprises en difficulté. D'autres thèmes font appel au programme du DSCG tout en portant sur des connaissances acquises en DCG (droit des contrats, droit fiscal, droit social). Ce point permet de vérifier la maîtrise indispensable du programme de DCG par les candidats et leur capacité à prendre du recul.

Ce sujet est abordable mais nécessite une lecture attentive et des réponses précises.

■ Dossier 1 - Droit des contrats

Ce dossier aborde des problématiques en matière de droit des contrats concernant l'encadrement de la négociation contractuelle, les conditions de formation d'un contrat, ainsi que la théorie de l'imprévision. Ces connaissances sont des connaissances de base du droit des contrats mais nécessitant une mise à jour, suite à l'ordonnance du 10 février 2016 réformant le droit des contrats.

Dossier 2 - Droit fiscal

Comme l'an dernier, un dossier complet est consacré à la fiscalité, mais, cette année, il ne porte pas directement sur la fiscalité des groupes.

Dans ce dossier, le candidat est interrogé sur des règles de base du droit fiscal concernant le régime fiscal d'une SCI, d'une SARL de famille, ainsi que les effets au plan fiscal d'une cession de parts sociales. Ce dossier nécessite une lecture attentive pour identifier le problème posé et éviter des réponses hors-sujet.

Dossier 3 - Droit des groupes

Le candidat est amené à répondre à des questions portant sur le droit des groupes de façon très large. La première question est une question de cours puisqu'elle interroge sur la définition de plusieurs concepts (participation, groupe et filiale). Les questions suivantes portent sur des connaissances de droit social appliquées au groupe de sociétés.

Alors que ce dossier est simple, il est surprenant de constater que de nombreux candidats ne connaissent pas le rôle de l'AGS.

Dossier 4 - Entreprise en difficulté

Comme l'an dernier, un dossier complet est consacré au droit des entreprises en difficulté. Ce dossier est assez simple mais nécessite des connaissances précises sur le déroulement d'une procédure de redressement judiciaire.

La dernière question n'a pas toujours été interprétée correctement par les candidats qui ont cherché une solution plus complexe que nécessaire.

Dossier 5 - Droit pénal

Ce dossier permet de faire le tour de différentes infractions : faux, escroquerie, abus de confiance, abus de biens sociaux, mais également responsabilité pénale du commissaire aux comptes.

La formulation des questions a parfois surpris les candidats. La première question nécessite une analyse précise du sujet afin d'identifier toutes les infractions commises. La question sur « l'attitude du CAC » n'a pas toujours été interprétée correctement.

Il est attendu du candidat de traiter cette question dans le cadre du droit pénal, sujet de ce dossier.

5. Session 2018

De manière maintenant traditionnelle, le sujet se présente sous la forme de cinq dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes.

Les points sont répartis de façon relativement égale entre les dossiers, même si l'on peut remarquer que le sujet valorise davantage le premier dossier portant sur le droit des sociétés, que le dernier portant sur la fiscalité. Une évolution dans la terminologie est à noter puisqu'il est question de « fiscalité » et non de « droit fiscal », comme les autres années.

- Dossier 1 : 5 points (3 questions)
- Dossier 2 : 4 points (4 questions)
- Dossier 3 : 4 points (4 questions)
- Dossier 4 : 4 points (4 questions)
- Dossier 5 : 3 points (5 questions)

Contrairement à la session précédente, le total des points est sur 20 et non sur 40, impliquant un détail moins important dans l'attribution des points.

Les thèmes abordés sont des domaines classiques des sujets de DSCG comme le droit ou la fiscalité des groupes. D'autres thèmes, tout aussi classiques, font appel au programme du DSCG tout en portant sur des connaissances acquises en DCG (droit des contrats, droit pénal, droit des entreprises en difficulté). Ce point permet de vérifier la maîtrise du programme de DCG par les candidats et leur capacité à prendre du recul.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un sujet abordable, faisant appel à des connaissances de DCG de base et à une méthodologie acquise précédemment (exemple : lecture des arrêts donnés en annexes). Cependant, il a pu apparaître difficile pour les candidats n'ayant pas été préparés dans ces conditions.

■ Dossier 1 - Droit des sociétés

Ce dossier aborde des problématiques concernant la règlementation liée aux fusions-absorptions et rachats de sociétés. Il est demandé aux candidats de connaître la différence entre ces deux opérations, les conditions de mise en place et les effets sur les créanciers d'une opération de fusion. Les questions sont très classiques et ne demandent pas de capacité d'analyse ni de prise de recul particulière. Les candidats ayant appris leur cours doivent s'en sortir sans difficulté. Les manques dans les copies concernent souvent une présentation incomplète de la procédure malgré une question très guidée : étapes, intervenants, date d'effet.

Dossier 2 - Droit pénal

Comme l'an dernier, ce dossier aborde des infractions classiques du droit des sociétés concernant également le commissaire aux comptes.

La dernière question porte sur la procédure pénale et le délai de prescription mais reste simple. Ces questions sont abordables par tout candidat maîtrisant le programme de droit des sociétés du DCG. De plus, elles guident suffisamment le candidat pour que les hors sujets, fréquents en droit pénal, soient ici plus rares.

Dossier 3 - Droit des contrats

Les questions portent a priori sur des thèmes classiques du droit des contrats comme les conditions de formation d'un contrat ou la validité d'une clause exonératrice de responsabilité.

Cependant, les faits ont pu paraître complexes à certains candidats comprenant difficilement le cheminement auquel le sujet veut les amener.

La dernière question sur la compétence territoriale du tribunal nécessite uniquement une lecture attentive de l'arrêt donné en annexe, capacité que tout candidat au DSCG doit facilement maîtriser.

Dossier 4 - Droit des entreprises en difficulté

Comme les sessions précédentes, un dossier complet est consacré au droit des entreprises en difficulté. Les premières questions portent sur les acteurs d'une procédure de sauvegarde. La dernière question nécessite l'exploitation d'un arrêt relativement facile. Cependant, les candidats ont parfois des difficultés à se détacher du texte de l'arrêt et le corrigé valorise une réponse plus complète qu'attendue par les candidats.

Dossier 5 - Fiscalité

Comme l'an dernier, un dossier complet est consacré à la fiscalité. Il concerne cette année les impacts fiscaux d'une opération de fusion.

Les questions sont très simples, portant sur des notions de base, comme le sens de réalisation de la fusion. Aucune capacité de recul n'est exigée. L'application au cas est limitée et les éléments attendus dans le corrigé sont principalement des éléments de cours basiques.

Il est à noter que la dernière question de ce dossier a pu déstabiliser les candidats car elle porte sur les effets de la fusion en matière de sanction pénale, liée à la fiscalité

6. Session 2019

Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes indiquées dans le titre de chacun des dossiers.

La répartition des points est inégale selon les dossiers si on la rapporte au nombre de questions qui est variable d'un dossier à l'autre. Il est à noter que le sujet ne comporte que 4 dossiers, contrairement aux autres années, mais le nombre de questions est sensiblement le même.

Le dernier dossier faisant appel à des connaissances de DCG est moins valorisé que les 3 premiers dossiers propres au programme du DSCG (il faut rappeler que la maîtrise du programme de DCG est un prérequis pour aborder l'UE1 du DSCG et qu'il est donc classique d'avoir des questions portant sur ce programme, afin de vérifier la capacité de prise de recul des candidats) :

- Dossier 1 : 6 points (8 questions)
- Dossier 2 : 5 points (4 questions)
- Dossier 3 : 5 points (6 questions)
- Dossier 4 : 4 points (6 questions)

Comme les années précédentes (exceptée 2018), le total des points est sur 40 et non sur 20, ce qui permet de retrouver une certaine souplesse dans l'attribution des points et de valoriser les candidats moyens.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un sujet abordable faisant appel à des connaissances de DCG de base (règles encadrant la SNC, infractions de droit des sociétés). Les questions sont pour la plupart des questions de cours simples (date de conclusion d'un contrat électronique, conditions de recours d'un créancier dans une SNC) ne nécessitant pas une exploitation approfondie de la situation pratique.

Cependant, ce sujet mérite une lecture attentive des questions parfois longues et comprenant plusieurs problèmes à traiter, ce que les candidats n'ont pas toujours fait. Les hors-sujets et les réponses incomplètes sont nombreux et expliquent en partie les mauvais résultats. La méthodologie d'analyse du sujet doit être travaillée de façon précise afin d'éviter ce genre d'écueil.

De plus, de nombreuses copies ne présentent pas de méthode et très peu de connaissances juridiques. Il est nécessaire, comme indiqué précédemment, de maîtriser le programme des UE juridiques du DCG mais également de suivre une préparation sérieuse.

■ Dossier 1 - Groupe de sociétés

Comme l'an dernier, ce dossier aborde des problématiques concernant la règlementation liée à la constitution d'un groupe, cette année, la notion d'apport partiel d'actif.

Il s'agit de répondre à des questions propres à la fiscalité des groupes : fiscalité d'un apport partiel d'actif, régime de faveur des fusions, régime fiscal de l'abandon de créance et régime fiscal des plus ou moins-values de cession, ainsi que le régime de l'intégration fiscale.

Les questions sont simples, mais les candidats ont parfois des difficultés à faire des applications concrètes à la situation donnée ce qui est pourtant indispensable dans une épreuve juridique.

■ Dossier 2 - Entreprises en difficulté

Comme chaque année, un dossier est consacré au droit des entreprises en difficulté. Cependant, contrairement aux autres sessions, seule la première question porte réellement sur cette règlementation (situation d'une société en redressement judiciaire).

Les autres questions permettent d'étudier les impacts d'une procédure collective sur les autres obligations légales de l'entreprise : en droit pénal (délit de banqueroute), en droit des sociétés (notion de dirigeant de fait et responsabilité), en droit social (licenciement économique et employeur insolvable).

Il s'agit de traiter d'une entreprise en difficulté dans un contexte plus large.

■ Dossier 3 - Droit des contrats

Les premières questions portent sur le droit de la responsabilité contractuelle. Elles sont relativement classiques. La première question a pu poser quelques difficultés. Elle était cependant accompagnée de documents sur lesquels, un candidat maîtrisant la méthodologie juridique peut s'appuyer efficacement.

Les questions suivantes sont des questions sur les contrats électroniques.

Ce dossier ne comportait pas de difficultés particulières mais nécessitait d'avoir étudié les spécificités du droit des contrats telles qu'elles sont indiquées dans le programme.

■ Dossier 4 - Droit des sociétés et droit pénal

Ce dossier regroupe en un seul ce qui faisait l'objet de deux dossiers lors de la session précédente et porte sur les deux derniers thèmes habituellement abordés.

Les questions concernent principalement des points de réglementation applicables à la SNC. Ce dossier faisant appel à des connaissances de DCG ne présente aucune difficulté. Le seul problème rencontré par les candidats est la non-maîtrise de ces connaissances de base et la difficulté d'interpréter la question 4, formulée de façon trop générale pour les guider vers une réponse pourtant très simple.

Seule une question concerne le droit pénal nécessitant l'identification du délit d'abus de confiance et pour laquelle la plupart des candidats tombent dans « le piège » en évoquant le délit d'abus de biens sociaux.

7. Session 2020

Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants portant sur des problématiques distinctes indiquées dans le titre de chacun des dossiers. La répartition des points est la même pour chaque dossier mais le nombre de questions à traiter diffère d'un dossier à l'autre et la durée de traitement est variable selon les thèmes.

Comme en 2019, mais contrairement aux années précédentes, le sujet ne comporte que 4 dossiers pouvant laisser supposer une durée de traitement d'une heure par dossier, ce qui n'est pas forcément le cas.

Le sujet ne porte que sur deux parties du programme (partie 1 et partie 5) ce qui semble exceptionnel par rapport aux années précédentes. De plus, le dossier 1 donne une part importante au droit fiscal et au Pacte Dutreil qui avait fait l'objet de questions lors d'une session précédente.

Dans l'ensemble, il s'agit d'un sujet abordable et plutôt classique, faisant appel essentiellement à des connaissances de Licence DCG (entreprise en difficulté, cession d'actions, dirigeant de fait). Les questions sont pour la plupart des questions de cours simples (présentation de la procédure d'alerte, validité d'une clause d'inaliénabilité, rôle du conciliateur, définition d'un contrat de franchise ou d'une garantie personnelle) ne nécessitant pas une exploitation approfondie de la situation pratique.

Certaines questions ont parfois donné lieu à des interprétations erronées et des réponses hors-sujets.

Les copies sont d'un niveau très disparate. Certaines copies montrent un manque évident de connaissances juridiques (règles incomplètes, approximatives, incompréhensibles), voire une absence de raisonnement juridique ce qui peut paraître inquiétant pour des candidats qui prétendent à la validation d'un diplôme de niveau Master. Elles sont, pour certaines, d'un niveau inférieur à des copies de DCG. Certains candidats semblent n'avoir suivi aucune préparation avant de se présenter à cette épreuve.

- **Dossier 1 – Transmission d'entreprise (5 points)**

Ce dossier abordait la transmission d'entreprise à titre gratuit et faisait référence au Pacte Dutreil (3 questions sur les 5 questions de ce dossier).

Les questions étaient uniquement des questions de cours ne nécessitant aucune réflexion particulière de la part du candidat, sauf la dernière question portant sur les principaux avantages d'une donation avec réserve d'usufruit plutôt qu'en pleine propriété.

- **Dossier 2 - Entreprises en difficulté (5 points)**

Comme chaque année, un dossier est consacré au droit des entreprises en difficulté. Les questions portent sur la procédure d'alerte déclenchée par le CAC et ses étapes, puis la présentation de la conciliation.

Il s'agit de présenter, de façon simple, les conditions du recours à la procédure de conciliation ainsi que le rôle du conciliateur. Les questions ne nécessitent qu'une analyse très limitée de la situation pratique en l'absence de données chiffrées précises.

Un candidat maîtrisant bien cette partie du cours peut cumuler facilement plusieurs points.

- **Dossier 3 – Droit commercial et du crédit (5 points)**

Ce dossier porte, comme chaque année, sur le droit des contrats.

Les premières questions concernent la définition des contrats de franchise et de concession exclusive, puis la notion de clause abusive dans un contrat d'adhésion nécessitant de connaître la réforme introduisant cette notion dans le code civil.

Les questions suivantes portent sur la différence entre garantie personnelle et garantie réelle (question de niveau L1), puis sur la notion et le fonctionnement d'une hypothèque (questions également très simples de niveau licence).

Mise à part la question 2, les autres questions de ce dossier ne nécessitent aucune analyse pratique et le corrigé n'attend d'ailleurs aucune application concrète au cas dans son évaluation.

- **Dossier 4 – Droit des sociétés (4 points)**

Comme l'an dernier, ce dossier porte sur le droit des sociétés et fait appel à des connaissances de niveau DCG. La première question concerne la validité d'une cession d'actions en cas de clause d'inaliénabilité. La seconde question est au sujet d'une clause dite « d'intérêt fixe » concernant le versement des dividendes.

La troisième question a posé des difficultés à la grande majorité des candidats car il s'agissait de se prononcer sur l'existence d'une promesse unilatérale de vente, ce qui ne ressortait pas explicitement de la lecture du sujet.

Pour finir, la dernière question porte, comme l'an dernier, sur la notion de dirigeant de fait et sur sa responsabilité pénale. Cette question était classique et nécessitait une analyse simple des faits pour pouvoir y répondre clairement.

Comme chaque année, les correcteurs indiquent un manque de soin dans certaines copies et de nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe qui pourraient probablement être limitées par une relecture plus attentive de leur copie par les candidats.

CHAPITRE 6 ANALYSE DES SUJETS DE L'UE4 COMPTABILITE ET AUDIT SESSIONS 2014 A 2020

Éléments communiqués par Laure Bataille et Marie-Noëlle Carpentier (présidente et vice-présidente de l'APDCG, professeures des classes de DCG et DSCG)

Programme en bref de l'UE 4	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Information comptable et management financier (30 h)						
• Diagnostic financier des sociétés et des groupes			X			
• Évaluation financière des sociétés et des groupes en normes IAS/IFRS						
• Communication financière	X					
2. Opérations de fusion (30 h)	X	X	X	X	X	X
3. Comptes de groupe (50 h)						
• Notion de consolidation		X	X	X	X	X
• Processus d'élaboration des comptes de groupe	X	X	X	X	X	X
• Documents de synthèse des groupes				X	X	
4. Fiscalité des groupes de sociétés (15 h)						
5. Contrôle interne et audit (55 h)						
• Cadre général de l'audit		X		X		X
• Contrôle interne	X			X		
• Principes garantissant la crédibilité des missions d'audit légal	X	X	X			

Programme en bref de l'UE 4 (à partir de la session 2020)	2020
1. Opérations de restructuration (30 h)	
• Cadre juridique, économique et comptable des opérations. • Impact des opérations • Ecritures et documents de synthèse après restructuration	X X
2. Normes internationales (40 h)	
• Impact des normes sur les états financiers. • Enregistrements comptables dans le référentiel comptable international.	X
3. Comptes de groupe (60 h)	
• Notion de consolidation • Processus d'élaboration des comptes de groupe • Documents de synthèse des groupes	X X
4. Audit (50 h)	
• Typologie des missions et organisation de la profession • Principes fondamentaux de comportement des CAC et des EC • Démarche générale d'audit des CAC et des EC	X X

1. Session 2014

Le sujet comporte 4 dossiers indépendants. Les domaines abordés sont classiques et propres à cette unité : consolidation, information financière, commissariat aux comptes et fusion.

De manière générale, les réponses attendues nécessitent des connaissances précises qu'il est nécessaire d'acquérir par un travail conséquent en amont. Les questions sont nombreuses et très détaillées et la justification des réponses est très souvent demandée. L'ensemble du programme est abordé et nécessite une importante préparation qui ne peut être négligée.

■ Dossier 1 - Consolidation

Ce dossier porte sur huit points et s'articule autour de six questions.

Après avoir rappelé la méthode de présentation des comptes, il faut calculer les pourcentages de contrôle et d'intérêt sur des filiales, puis enregistrer l'écriture de partage des capitaux propres d'une filiale.

Ensuite, dans le cadre d'une prise de contrôle, il faut déterminer la juste valeur des actifs et passifs, comptabiliser les écarts d'évaluation, déterminer, justifier et comptabiliser le *goodwill*. Pour terminer cette prise de contrôle, il est demandé de justifier l'évaluation de la filiale à partir des flux de trésorerie actualisés.

Une dernière question porte sur une cession de titres et demande de déterminer le résultat social, ainsi que le résultat consolidé de cette cession, puis de présenter les écritures comptables de celle-ci.

- **Dossier 2 - Communication financière et commissariat aux comptes**

Ce dossier, noté sur deux points et demi, nécessite de répondre à une série de cinq questions très précises et le correcteur attend des réponses, elles aussi, très précises et justifiées !

Une première série de questions porte sur l'obligation d'informations RSE (l'obligation elle-même, les textes juridiques et l'information sur le développement durable). Puis, après avoir donné deux exemples d'informations environnementales pour un groupe hôtelier, des questions sont posées sur l'information RSE au sein du rapport de gestion (son nom, qui l'établit, qui le contrôle et quel en est le destinataire). Enfin, quelques précisions sont demandées sur le contrôle de ce rapport par le commissaire aux comptes.

- **Dossier 3 - Commissariat aux comptes**

Ce dossier est noté sur trois points et demi et le questionnement comprend une dizaine de points à éclaircir en prenant les questions et sous-questions.

Une première série de questions porte sur la préparation de la mission de commissariat (nombre d'heures, budget d'honoraires et plan de mission). Ensuite, il faut définir la notion de procédures analytiques et en donner un exemple. Puis, devant une fraude du comptable, il faut qualifier la situation, définir l'attitude du commissaire aux comptes actuel et envisager la responsabilité du commissaire aux comptes précédent. Une dernière question porte sur la compatibilité d'une mission de commissariat aux apports pour le cabinet avec cette mission d'audit légal.

■ Dossier 4 : Fusion

Ce dossier est noté sur six points et comporte neuf questions.

Après avoir justifié la modalité comptable d'évaluation des apports, il faut déterminer la valeur d'apport et à partir de là, la parité d'échange, l'augmentation de capital induite, la prime de fusion, le *mali* de fusion et sa décomposition. Après ces différents calculs, il est demandé de comptabiliser les opérations liées à cette fusion dans la comptabilité de la société absorbante. Une question porte sur la détermination du fonds commercial ou *goodwill*. Ensuite, il est demandé de procéder à l'affectation extracomptable du *mali* technique de fusion selon un modèle fourni en annexe.

La partie se termine par un questionnement sur la période intercalaire, l'assemblée qui approuve la fusion et les conséquences d'une perte imprévue de rétroactivité.

En conclusion, ce sujet qui couvre l'intégralité du programme, comporte vingt-sept questions principales et quarante-deux en détaillant toutes les sous-questions, ce qui peut paraître beaucoup en quatre heures (10 questions à l'heure) ! Cela s'est d'ailleurs ressenti dans la moyenne globale de l'UE et le pourcentage d'admis.

2. Session 2015

Le sujet comporte 3 dossiers dont l'importance est la suivante : consolidation pour 8,5 points, opérations de fusion pour 6,5 points et le commissariat aux comptes et commissariat à la fusion pour 5 points.

Il n'y a donc pas de dossier sur la partie 1 du programme (information financière), ce qui est souvent le cas.

■ Dossier 1 - Consolidation

La première question est assez classique, puisque le candidat devait calculer des pourcentages de contrôle et d'intérêts dans des situations peu difficiles.

Il faut ensuite passer les écritures de partage des capitaux propres en consolidation directe (ce sont celles qui sont le plus souvent demandée) pour deux sociétés, l'une intégrée globalement et l'autre mise en équivalence. La difficulté réside essentiellement dans le fait qu'il faut prendre en compte des écarts d'évaluation et des écarts d'acquisition, ainsi que leur amortissement.

Des calculs et enregistrements d'écarts d'évaluation et d'acquisition sont à faire, en normes françaises puis internationales.

Le dossier se termine avec des écritures de retraitement relatives à une cession interne au groupe et à un emprunt.

Dans ce dossier, deux questions de cours uniquement sont posées (très courtes) : méthode de consolidation à appliquer lors d'un contrôle conjoint dans une co-entreprise en CRC 99-02 et en IFRS, puis retraitement ou pas d'un emprunt en CRC 99-02.

■ Dossier 2 - Fusion

Le dossier porte sur l'analyse d'une opération de fusion avec des questions relativement classiques : calculs notamment de la parité d'échange et du montant de l'augmentation de capital, détermination de la valeur du fonds commercial, calcul puis analyse du boni de fusion.

La comptabilisation des écritures relatives à cette fusion est également à faire.

Ce dossier comporte quelques questions de cours (telles la fusion renonciation et la clause de rétroactivité) et de réflexion (intérêt du choix de se référer au CRC 99-02 pour le calcul de la fiscalité différée).

■ Dossier 3 - Commissariat aux comptes

Le dernier dossier est dans la suite logique du précédent puisqu'il porte essentiellement sur le thème du commissariat à la fusion (CAF) en se fondant sur la fusion étudiée dans le dossier 2. Les questions relatives au CAF ne sont pas difficiles, elles "collent" en effet de près au programme.

Les candidats sont interrogés sur l'intervention ou non d'un CAC lors d'une distribution d'un acompte sur dividendes, puis, pour finir, sur les NEP.

3. Session 2016

Le sujet porte sur un groupe non coté établissant ses comptes consolidés en appliquant la réglementation française.

Il comporte quatre parties indépendantes :

- Dossier 1 : Consolidation (7 points)
- Dossier 2 : Diagnostic financier (3 points)
- Dossier 3 : Fusion (6 points)
- Dossier 4 : Commissariat aux comptes (4 points)

Il est intéressant et très inscrit dans le programme (mais très long à traiter toutefois).

- **Dossier 1 - Consolidation**

Après une question de cours portant sur l'obligation de présenter des comptes consolidés, le candidat doit calculer les pourcentages de contrôle et d'intérêt, puis en déduire la méthode de consolidation.

Des écritures de pré-consolidation et de consolidation sont ensuite à passer, avant de calculer, puis d'enregistrer les écarts d'évaluation et d'acquisition.

Une question sur la cession de titres et son incidence sur les comptes consolidés termine ce dossier.

La deuxième question de cours de ce dossier concerne les modalités d'évaluation initiale et postérieure des écarts d'acquisition, en règles françaises et internationales.

- **Dossier 2 - Diagnostic financier**

Plusieurs questions étaient relatives aux flux de trésorerie consolidés : impact de l'IS sur ces flux, incidence de l'acquisition de titres, analyse comparative commentée de ces flux.

Une analyse de l'activité du groupe et de ses résultats sont ensuite demandée (notamment en calculant différents taux de marge).

- **Dossier 3 - Fusion**

Plusieurs éléments relatifs à la fusion étudiée étaient à calculer : valeur mathématique intrinsèque, rapport d'échange, nombre de titres, valeur nominale des opérations en capital, prime de fusion, malus. Comme souvent, le choix de la valorisation des apports sont à justifier. Les écritures de fusion et de constatation des frais de fusion sont ensuite à enregistrer.

- **Dossier 4 - Commissariat aux comptes**

L'ensemble de ce dossier porte sur la procédure d'alerte mise en œuvre par le commissaire aux comptes : détection des éléments financiers de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la société étudiée, étapes de la mission du commissaire aux comptes, risque encouru s'il ne met rien en œuvre, incidences de cette procédure dans les annexes et dans son rapport. Les notions de non-immixtion dans la gestion et de secret

professionnel sont également posées. Les termes attendus dans ce dossier sont très précis.

4. Session 2017

Le sujet portait sur un groupe exploitant plusieurs chaînes de magasins de vêtements pour enfants. Comme les dirigeants envisagent de demander l'admission des actions existantes de la société sur Alternext (devenu Euronext Growth depuis le 19 juin 2017), ils ont décidé d'appliquer, dès à présent, le référentiel IFRS pour l'établissement des états financiers consolidés.

Ce sujet comporte trois dossiers indépendants :

- Dossier 1 : Consolidation (10 points)
- Dossier 2 : Scission (5 points)
- Dossier 3 : Audit (5 points)

Il est assez long à traiter avec un niveau de technicité exigé assez élevé pour le dossier 1.

■ Dossier 1 - Consolidation

Ce dossier est séparé en 3 parties. La première porte sur le calcul et l'étude du périmètre de consolidation (particularités : titres détenus en usufruit et entité *ad hoc*), avec une question de cours sur les obligations d'utilisation du référentiel IFRS et l'application au cas étudié.

Dans la deuxième partie, des écritures assez techniques de pré-consolidation et de consolidation sont à passer.

La troisième partie, plus complexe, porte sur le calcul de l'écart d'évaluation puis du *goodwill* complet en IFRS (avec variation du pourcentage d'intérêts). L'impact sur le résultat net de cette variation de pourcentage d'intérêts est également à calculer. Les différentes méthodes d'évaluation des intérêts minoritaires en IFRS et les divergences avec le règlement CRC 99-02 sont ensuite abordées.

■ Dossier 2 - Scission

Le candidat est d'abord interrogé sur le commissaire à la scission puis sur le commissaire aux apports.

Après avoir justifié le type de valorisation comptable des apports retenu, il faut calculer ensuite le nombre d'actions émises, l'augmentation et la création de capital, puis la prime d'émission.

Enfin, le tableau d'affectation du mali est à présenter (conséquence logique du règlement 2015-06 du 23 novembre 2015), ainsi que des écritures d'inventaire.

■ Dossier 3 - Audit

Dans un premier temps, il faut identifier 2 risques liés à la constatation du chiffre d'affaires réalisé par des commissionnaires, puis proposer 3 mesures à mettre en œuvre pour réduire ces risques. La question suivante porte sur les objectifs du cycle clients/ventes en matière de commissariat aux comptes. Ensuite, après avoir défini les objectifs et les étapes de la demande de confirmation de tiers, il doit sélectionner quatre clients.

La question finale portait sur la certification avec réserves pour limitation, puis pour désaccord.

5. Session 2018

Le sujet concernait un groupe spécialisé dans la construction de bateaux de plaisance. Ce groupe établit ses comptes consolidés selon le référentiel IFRS.

Le sujet était composé de trois dossiers indépendants, abordant les thèmes principaux du programme :

- Dossier 1 : Consolidation (9 points)
- Dossier 2 : Fusion (6 points)
- Dossier 3 : Audit et commissariat aux comptes (5points)

Le contexte du sujet était simple à appréhender, toutefois le sujet était très long à traiter et certaines parties assez techniques (dossier 1).

■ Dossier 1 - Comptes de groupe

Ce dossier se décomposait en deux parties. La première partie consistait en l'analyse du périmètre de consolidation et les méthodes de consolidation à retenir. Le candidat devait ensuite calculer et comptabiliser les écarts d'évaluation et le goodwill partiel, en normes IFRS, pour deux sociétés du groupe. Il devait également procéder au partage des capitaux propres pour deux sociétés.

Introduite par une question de cours et d'actualité sur la norme IFRS 16, la seconde partie portait sur quatre retraitements de pré-consolidation (contrat à long terme, crédit-bail…)

■ Dossier 2 – Fusion

Ce dossier portait sur une opération de fusion-absorption avec application du régime fiscal de faveur. Il était demandé au candidat de vérifier les conditions de la fusion (respect de la réglementation en matière de soulte) et de justifier la valorisation des apports, ici en valeur comptable. Le candidat devait ensuite calculer le nombre d'actions émises, l'augmentation de capital et la prime de fusion.

Il devait également déterminer et affecter le mali de fusion.

Avant de présenter les écritures de fusion dans les comptes de l'absorbante, le candidat devait calculer la valeur du fonds de commerce et indiquer son traitement dans le cadre de cette fusion. Enfin il fallait traiter comptablement les conséquences d'une cession d'immobilisation apportée lors de la fusion.

■ Dossier 3 - Audit et commissariat aux comptes

Dans le cadre d'un projet d'acquisition, le candidat devait vérifier s'il était possible de confier une mission d'audit à l'expert-comptable ou au commissaire aux comptes de la société acquéreuse.

Le candidat devait ensuite expliciter la procédure de confirmation directe, ainsi que la technique de l'observation physique.

Enfin, dans le contexte d'une mission contractuelle, le candidat devait exposer les obligations pesant sur le commissaire aux comptes, sachant que sa mission avait permis de détecter des faits répréhensibles.

6. Session 2019

Le sujet 2019 concernait un groupe spécialisé dans le recouvrement de créances. Ce groupe, coté sur Euronext Paris depuis plusieurs années faisait l'objet de l'étude pour les trois dossiers à traiter :

- Dossier 1 : Fusion (5 points)
- Dossier 2 : Comptes de groupe (10 points)
- Dossier 3 : Audit et commissariat aux comptes (5 points)

Le contexte du sujet était rapide à appréhender, la longueur du sujet était adaptée à la durée de l'épreuve et la partie technique sur la consolidation était accessible pour un candidat normalement préparé (dossier 2).

■ Dossier 1 - Fusion

Ce dossier portait sur une fusion absorption avec existence d'un lien de participation préalable entre l'absorbante et l'absorbée. Le contexte de l'opération était très simple à appréhender. Un questionnement juridique sur des connaissances de base relatives au régime de fusion introduisait le dossier. Il était suivi de questions très classiques et abordables sur les points clés de la démarche au plan financier : évaluation des sociétés participantes à l'opération, rapport d'échange et augmentation de capital. Le candidat devait ensuite traiter des conséquences comptables chez l'absorbante de l'opération de fusion : méthode de valorisation à retenir compte tenu du contexte, traitement comptable de la prime de fusion avec affectation d'un *mali* technique de fusion. Le dossier s'achevait sur une question sur le traitement comptable des frais de fusion.

■ Dossier 2 - Comptes de groupe

Ce dossier abordait les comptes de groupe établis selon le référentiel IFRS. Il était scindé en 5 parties. La première partie sur les référentiels comptables à appliquer et le périmètre de consolidation permettait au candidat d'exposer des connaissances minimales nécessaires pour traiter des comptes de groupe. Les 4 autres parties, techniques, concernaient des écritures de consolidation, des retraitements de pré-consolidation et le traitement du goodwill relatif à une nouvelle prise de participation. Ce dossier était plus abordable que les années précédentes et présentait moins de difficultés techniques. Il a été globalement mieux réussi.

■ Dossier 3 - Audit et commissariat aux comptes

Ce dossier était introduit par des questions simples sur le mandat du commissaire aux comptes (durée, renouvellement). A noter qu'il était demandé de répondre sans prise en compte des nouvelles dispositions de la loi Pacte, ce que certains candidats n'ont pas respecté. La suite du dossier demandait d'exposer puis d'appliquer les notions de seuil de signification, et de demande de confirmation. Il était demandé enfin d'analyser les incidences de deux situations sur le rapport sur les comptes annuels : conséquences d'un changement de méthode comptable dans l'exercice et présence au bilan d'un fonds de commerce acquis.

7. Session 2020

Le sujet concernait un groupe spécialisé dans l'impression numérique. Ce groupe, coté depuis 2017 sur Euronext Growth, marché non réglementé, faisait l'objet d'une étude en deux dossiers :

- Dossier 1 : Comptes de groupe et restructurations (15 points)

- Dossier 2 : Audit et commissariat aux comptes (5 points).

Le contexte était simple à appréhender. La partie technique (dossier 1) ne comportait pas de difficultés majeures et elle était systématiquement introduite par des questions de cours ou d'analyse permettant tout à la fois à un candidat normalement préparé d'assurer des points, mais aussi de bien guider sa démarche.

Il est à noter que cette année, les questions portant sur les comptes de groupe et sur les opérations de restructuration (fusion, scission, APA) faisant l'objet d'un seul dossier, contrairement aux sujets des années précédentes.

Cependant, on retrouve, de façon classique, les trois thèmes principaux des sujets de cette UE.

Par ailleurs, certains candidats n'ont pas lu attentivement le sujet et n'ont pas noté que ce groupe était coté sur un marché non réglementé.

■ Dossier 1 - Comptes de groupe en normes IFRS et opérations de restructuration

Ce dossier était composé de 4 parties dont 3 relatives aux comptes de groupe et une partie sur les opérations de restructuration.

Sur les comptes de groupe, il était d'abord demandé, dans une première partie, une analyse du périmètre de consolidation du groupe formé par la SA et 5 filiales. Une deuxième partie, sur les comptes de groupe établis en normes IFRS, était introduite par des questions sur les référentiels applicables avant de rentrer dans des travaux techniques et classiques : écritures de consolidation, retraitements de pré-consolidation et traitement du *goodwill* relatif à une prise de participation datant de 2015. Une troisième partie sur les comptes de groupe était en revanche moins classique et valorisait la réflexion et le recul des candidats : il était demandé au candidat d'étudier, dans un cadre fictif (comptes individuels établis en normes IFRS), le suivi du *goodwill* dans une unité génératrice de trésorerie.

La partie qui portait sur les opérations de restructuration était relative à un apport partiel d'actif d'une branche autonome (les dépliants publicitaires) d'une filiale du groupe à une autre filiale du groupe.
Cette partie, très classique et abordable, demandait au candidat de préciser la nature de l'opération avant de traiter techniquement l'opération : évaluation des apports pour le calcul des titres à émettre ; valorisation des apports, avant leur comptabilisation dans les comptes de la bénéficiaire, mais aussi de l'apporteuse.

■ Dossier 2 - Audit et commissariat aux comptes

Ce dossier était introduit par des questions sur la nomination du commissaire aux comptes (CAC), au regard des nouvelles dispositions de la loi Pacte. Il était demandé au candidat d'énoncer ces seuils avant de les appliquer au cas d'espèce.

La suite du dossier portait sur les missions du CAC : des connaissances théoriques étaient attendues sur la mission ALPE, le contenu de la lettre de mission et enfin, sur le risque d'audit.

La dernière partie de ce dossier sur les travaux effectués par le CAC demandait d'analyser le risque d'erreur du réviseur (calculs de probabilité). Le candidat devait ensuite définir la notion et les types de demande de confirmation des tiers, avant d'envisager les conséquences, pour le CAC, d'un refus du tiers.

CHAPITRE 7 ANNEXES

1. Rapport du jury sur la session 2020 du DSCG du 18 décembre 2020

Evelyne Lande, Professeure des universités, Présidente du jury du DSCG

Le rapport du jury du DSCG se compose de plusieurs parties : les parties 1 à 4 présentent des données statistiques pluriannuelles sur le nombre d'inscrits, le taux de présence, le nombre d'admis aux UE et au DSCG. La partie 5 présente les sujets des épreuves ponctuelles de la session 2020 et le cas échéant des informations ou conseils pour les sessions suivantes. Enfin, la partie 6 donne des conseils pour les candidats se présentant à la VAE.

1.1. Evolution du nombre d'inscrits et de présents

Depuis la première session du DSCG en 2008, le nombre d'inscrits et de présents aux examens comptables a fortement augmenté jusqu'en 2015. Depuis lors, on observe un tassement dans le nombre d'inscrits, surtout perceptible au niveau des UE 1 et 4 qui comptent malgré tout un nombre d'inscrits nettement supérieur aux autres UE.

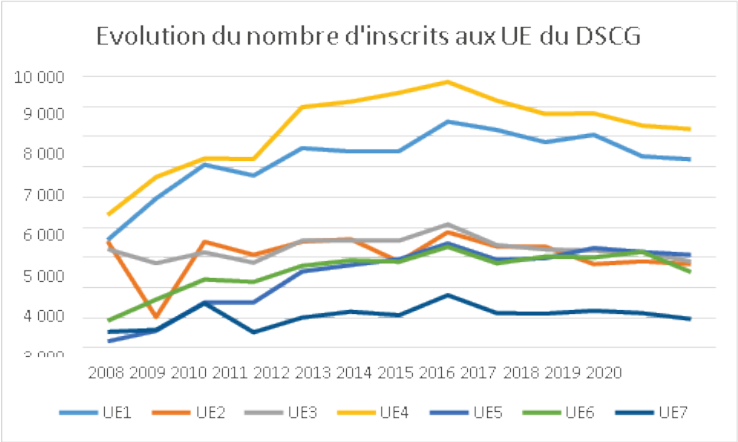

Ainsi, l'UE 1 Gestion juridique, sociale et fiscale a eu 7 263 inscrits (contre 7 362 en 2019) et l'UE4 Comptabilité et audit 8 374 inscrits (contre 8 734 en 2019). Pour les autres UE, l'évolution des effectifs varie peu par rapport à 2019 et avec un nombre moyen d'inscrits compris entre 3 800 (UE2) et 4 000 (UE5) aux épreuves écrites et à l'UE6 d'anglais des affaires. Seule l'UE 7 Relations professionnelles est en retrait avec 1 955 inscrits.

Le taux de présence aux épreuves écrites (80,8% des inscrits en 2020 contre 81,9% en 2019 et 78,6% en 2018) est globalement stable alors que l'on aurait pu craindre un impact de la crise de la COVID-19. Au niveau des épreuves orales, l'analyse se limite l'UE6 (77.7% des inscrits contre 75.8% en 2018) car exceptionnellement cette année les mémoires (UE7) n'ont pas fait l'objet d'une soutenance orale exceptionnellement cette année.

La combinaison entre le nombre d'inscrits et le taux de présence aux examens se traduit par une évolution du nombre de candidats présents qui avait fortement augmenté jusqu'en 2012, puis s'était stabilisée jusqu'en 2018. Depuis 2019 le nombre d'étudiants présents est en baisse (baisse sensible pour l'UE1 et 4) ce qui doit être examiné au regard de l'augmentation du nombre de candidats ayant validé ces UE en 2018 et 2019.

Là encore, les UE1 et 4 se distinguent des autres UE par le nombre de candidats présents avec pour l'UE1 5 455 candidats présents (contre 5 564 en 2019) et pour l'UE4 6 148 candidats présents (contre

6 688 en 2019), les autres UE écrites comptant autour de 2 800 à 3 300 présents.

1.2. Evolution du nombre d'admis aux épreuves ponctuelles et des taux de réussite

Le taux de réussite aux épreuves est de 72% pour les UE orales (contre 56% en 2019) comprenant notamment l'UE7 Relations professionnelles validée par 83% des candidats se présentant à l'oral (68% en 2019). Le taux de réussite aux épreuves écrites est stable (37,5% en moyenne en 2020 contre 37,8% en 2019). Ce taux de réussite moyen aux épreuves écrites cache de fortes disparités selon les UE.

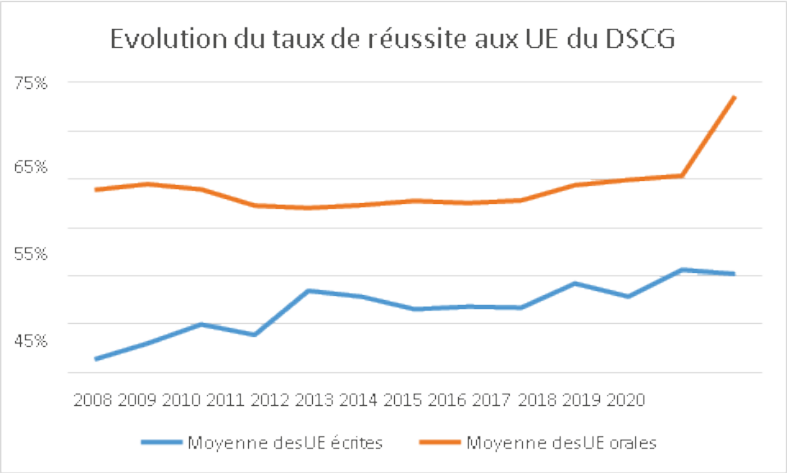

Ainsi, les taux de réussite sont particulièrement bons et comparables à 2019 pour l'UE5 Management des systèmes d'information (68% contre 67% en 2019), l'UE3 Management et contrôle de gestion (40% contre 31% en 2019) et l'UE 2 Finance (34% contre 30% en 2019). Le taux de réussite pour l'UE1 est en augmentation (34% contre 30% en 2019 et 27% en 2018) tandis que pour l'UE4 l'évolution continue à être erratique (25% contre 31% en 2019 et 19% en 2018).

Si l'on fait une analyse plus fine de la répartition des notes, on remarquera également que les UE1 et 4 concentrent un taux important de copies ayant des notes éliminatoires (notes inférieures à 6) : 24% pour l'UE1 et 40% pour l'UE4. Ces pourcentages sont très élevés et sont aussi le signe que ces épreuves exigent une préparation à l'examen. Or, force est de constater qu'un certain nombre de candidats, souvent pris par leur activité professionnelle ou manquant de méthodes, ont du mal à se mettre dans l'esprit de ces épreuves (travail en temps limité et sans documentation à l'exception de celle fournie par les sujets) et à maîtriser les connaissances associées recouvrant un programme vaste en droit et très technique en comptabilité et audit.

Quant au nombre d'admis, il dépend donc de deux paramètres : le nombre d'inscrits présents aux examens dont on a vu précédemment qu'il était en baisse en 2020 et du taux de réussite par UE particulièrement bon cette année à l'exception de l'UE4.

2020	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admis	Taux de réussite
UE1	7 263	5 455	75,11%	1 834	33,62%
UE2	3 784	2 832	74,84%	1 124	39,69%
UE3	3 865	3 086	79,84%	1 119	36,26%
UE4	8 258	6 148	74,45%	1 507	24,51%
UE5	4 093	3 271	79,92%	2 219	67,84%
Tx de réussite aux épreuves écrites		20 792		7 803	37,53%
UE6	3 519	2 736	77,75%	1 757	64,22%
UE7	1 955	1 954	99,95%	1 630	83,42%
Tx de réussite aux épreuves orales		4 690		3 387	72,22%

1.3. Nombre d'admis au DSCG

Les candidats se présentant au DSCG peuvent opter pour deux voies : celle des épreuves ponctuelles ou celle de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Par ailleurs, un candidat peut se présenter aux UE de son choix : il peut ainsi se présenter à une seule ou à plusieurs UE, mais il ne pourra valider son DSCG que s'il valide l'ensemble de ses UE avec une moyenne supérieure à 10/20 (hormis les UE où le candidat, du fait d'un autre diplôme, possède une dispense) ou qu'il est en mesure de compenser des UE entre elles pour lesquelles il aurait eu au minimum une note de 6/20.

Après un creux au plus bas en 2009 (suite au passage du DESCF au DSCG à compter de 2008), le nombre de diplômés ne cesse d'augmenter.

Nombre de candidats admis aux épreuves ponctuelles et par le biais de la VAE

	Ponctuel	VAE	Total
2008	1 412		1 412
2009	1 213		1 213
2010	1 631		1 631
2011	1 787	67	1 854
2012	2 113	75	2 188
2013	2 095	65	2 160
2014	2 309	48	2 357
2015	2 111	26	2 137
2016	2 154	26	2 180
2017	2 140	46	2 186
2018	2 280	21	2 301
2019	2 530	25	2 555
2020	2 589	17	2 606

1.4. Analyse des épreuves ponctuelles du DSCG

D'une manière générale, les sujets ont été jugés par les correcteurs en adéquation avec le référentiel du DSCG et permettant une bonne évaluation des candidats. Le niveau des candidats demeure toutefois encore trop faible sans doute lié à une préparation insuffisante des UE et/ou une maîtrise approximative des bases (DCG) et/ou une méthodologie de travail inadaptée aux épreuves. Il est rappelé notamment que la maitrise de l'ensemble des UE du DCG reste un prérequis pour aborder le DSCG.

Pour rappel, aucun point du programme du DSCG ne peut être considéré comme mineur et ce n'est pas parce qu'un point du programme n'a pas fait l'objet d'un sujet au cours des années antérieures qu'il ne pourra pas faire l'objet d'un futur sujet.

Le DSCG est un diplôme de niveau master et en tant que tel il exige que les candidats puissent démontrer qu'ils maîtrisent des compétences tout à la fois techniques, d'analyse, de synthèse et rédactionnelles de niveau master.

UE1. Gestion juridique, sociale et fiscale

A titre liminaire, on rappellera que la réforme des programmes a peu impacté le programme de l'UE1 dans la mesure où l'approche qui a été retenue initialement pour la définition du programme de cette UE au demeurant assez transversale repose sur la chronologie de la vie de l'entreprise.

Le sujet de l'UE1 : « Gestion juridique fiscale et sociale » comportait, selon une structure assez classique pour cette épreuve, quatre dossiers distincts et d'importance égale en termes de barème (5 points chacun), dossiers couvrant des volets très différents du programme.

Le premier dossier portait sur la transmission d'entreprise et plus spécifiquement la transmission à titre gratuit de l'entreprise, thème qui n'avait été que très rarement abordé dans les sujets des années antérieures. Les questions étaient très classiques et faisaient appel aux grands principes en matière de transmission à titre gratuit, principes à appliquer à un cas pratique simple et correspondant à une situation concrète tout aussi classique. Le deuxième dossier portait sur l'entreprise en difficulté et en particulier la procédure d'alerte et la procédure de conciliation. Au-delà de la connaissance des définitions, il était demandé aux candidats de s'interroger sur la mise en œuvre de ces procédures dans une situation concrète. Le troisième dossier, à partir d'une situation pratique, abordait des questions touchant au droit des contrats et droit du

financement. Enfin, le dernier dossier portait sur le droit des sociétés avec des prolongements dans le domaine du droit pénal des affaires.

Conseils pour la session 2021

Comme à chaque fois sur des questions juridiques et fiscales, il est souhaitable de toujours bien en revenir aux principes et aux règles puis de les appliquer au cas d'espèce. Cela explique en particulier pourquoi il est souvent demandé aux candidats de rappeler ou d'identifier la règle ou le principe puis ensuite de vérifier si les conditions d'application sont satisfaites au cas particulier. Il ne sert à rien de mémoriser des solutions techniques éparses ; il convient de préférer le raisonnement à partir des principes.

En cabinet, un client est aujourd'hui souvent capable de trouver par lui-même sur internet des solutions techniques ; le professionnel lui doit pouvoir l'aider à comprendre la raison d'être de cette solution, le raisonnement pour y aboutir et l'adéquation avec la situation qui est la sienne. Cette remarque d'ordre général doit pouvoir se retrouver notamment dans les copies et en particulier dans la manière de structurer les réponses.

Enfin, il est recommandé, comme pour chaque épreuve, de commencer par lire l'intégralité du sujet, annexes comprises, et ensuite de définir un programme de travail en s'y tenant. Le réflexe qui consiste à garder pour la fin ce que l'on sait faire est souvent contreproductif car le candidat se laisse gagner par le temps et finit par « bâcler » des parties de dossiers sur lesquelles il aurait pu maximiser les points.

UE2. Finance

Le sujet était composé de trois dossiers indépendants. Le dossier 1 concernait la création de valeur de la société BTP Plus et les modalités de financement pour une acquisition via un emprunt obligataire. Le second dossier concernait la gestion du risque de taux à partir d'un collar et de trésorerie avec l'utilisation d'un système de netting. Le troisième dossier était un dossier d'évaluation d'entreprise, portant sur une start-up.

La construction du sujet était différente par rapport aux années passées. La question de réflexion

/cours qui concernait 25% du total des points du sujet a été enlevée, remplacée par des petites questions de cours insérées dans le corps du sujet. Le sujet n'introduisait pas de réelles nouveautés suite au changement de programme, hormis la question sur la blockchain.

Conseils pour la session 2021

Dans le contenu du rapport de session 2019, il avait été mentionné : « les nouveaux thèmes comme l'importance de l'extra-financier et de la gouvernance dans le diagnostic, la montée en puissance des innovations financières et technologiques (blockchain, Fintechs, ICO, etc.), l'impact de la crise financière de 2008 avec un poids grandissant de la règlementation financière, l'évaluation des patrimoines avec l'immobilier, etc. sont autant de points majeurs à prendre en compte à partir de 2020 ». Ces nouveaux thèmes doivent absolument être connus par les candidats car à l'ère de la digitalisation de la finance et de la prise en compte de l'impact environnemental, il n'est plus envisageable d'en faire l'impasse ou d'en ignorer l'impact.

UE 3. Management et contrôle de gestion

Le sujet 2020 était conforme au programme avec l'intérêt d'être fondé sur l'étude du cas d'une forme d'entreprise contemporaine – une start-up – confrontée à une situation réelle – la gestion de la crise de la Covid-19 et ses impacts sur la stratégie et le management. Il était composé de deux dossiers. Le dossier 1 (diagnostic stratégique et préconisations stratégiques) était composé de trois sous-dossiers : le premier était un sujet de diagnostic stratégique ; le second concernait l'analyse des coûts, de la valeur et des tarifs des services de l'entreprise ; le troisième consistait en la formulation de préconisations stratégiques. Le dossier 2 (amélioration des processus et de leur pilotage) était composé de deux sous-dossiers : le premier portait sur l'amélioration des processus de l'entreprise ; le second concernait la construction d'un tableau de bord de pilotage des processus internes.

Le sujet était assez long avec notamment un nombre important de questions et d'annexes. Il visait ainsi à tester la capacité du candidat à bien gérer le temps de composition et, donc, de traitement des annexes. Le critère de bonne gestion du temps des analyses est devenu récurrent sur le sujet UE3, l'évolution du contrôle de gestion et du management l'imposant. Le sujet était similaire dans l'esprit à ceux des années antérieures.

Conseils pour la session 2021

Les thèmes contemporains du contrôle de gestion et du management comme l'importance de l'extra- financier, la montée en puissance des investissements immatériels et humains (compétences, organisation du travail, structure organisationnelle), la mise en œuvre stratégique et la gestion du changement et des transformations, outre la maîtrise des calculs de coûts/performances fondamentaux, sont autant de points majeurs à continuer à prendre en compte. Également, la gestion de

l'incertitude et des risques, la capacité à choisir une option la meilleure ou la moins mauvaise en termes de gestion parmi plusieurs possibles et à nourrir des décisions par des raisonnements fondés sur des hypothèses cohérentes et/ou des scénarios alternatifs, resteront privilégiés.

L'épreuve sera comme cette année plus axée sur une réflexion ancrée sur des cas réels et des méthodes d'analyse, d'innovation managériale et de changement organisationnel, que sur des calculs bruts et des définitions non contextualisées de théories des organisations. Les candidats à l'épreuve DSCG3, et le contexte de crise multidimensionnelle l'impose, doivent montrer une capacité de gestion de l'incertitude et d'aide à la décision dans un environnement déstabilisant car là réside l'attente des entreprises et des professionnels du contrôle de gestion.

UE 4. Comptabilité et audit

Le sujet se composait de deux dossiers principaux couvrant les 4 grandes parties du programme de cette UE : les restructurations, les normes internationales (nouveauté du programme entrée en vigueur en 2020), les comptes de groupe et l'audit. Ces parties étaient regroupées dans deux dossiers :

- Un dossier sur 15 points abordant les comptes consolidés en référentiel IFRS, une opération d'apport partiel d'actif et le traitement d'une opération en IFRS ;
- Un dossier de 5 points relatif à l'audit. Ce dossier traitait notamment de la loi Pacte et de ses conséquences sur la mission du commissaire aux comptes.

Le niveau global des copies fait ressortir les faiblesses suivantes :

- Des difficultés à déterminer un périmètre de consolidation (participations circulaires…) et à déterminer le pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle ;
- Une non-maîtrise des retraitements de consolidation ;
- Un manque de méthodologie pour appréhender les retraitements de consolidation : si la présentation sous la forme de tableau n'est pas obligatoire, elle est très recommandée car elle permet de mieux appréhender l'écriture à comptabiliser. D'une manière générale, il est rappelé que tous les calculs doivent être détaillés et justifiés ;
- Une non-maîtrise des écritures comptables en matière de restructuration ;
- Une méconnaissance des nouveautés du programme que ce soit en audit (loi Pacte) ou en IFRS. C'est ainsi que la partie IFRS, nouveauté au programme 2020 a été très peu traitée. Pour autant, le rapport du jury pour la session 2019 soulignait le fait que pour la session de 2020,

- « les IFRS constituent une rubrique à part entière. […]. Les candidats devront notamment maitriser la traduction comptable d'opérations en référentiel IFRS. »

Conseils pour la session 2021

Cette épreuve apparait globalement comme insuffisamment préparée par les candidats qui n'ont souvent qu'une connaissance trop approximative du programme. Il y a un écart de niveau important entre le DCG et le DSCG en matière comptable, avec des problématiques et des référentiels comptables complètement nouveaux (CRC 99-02 et IFRS) qu'il importe de maîtriser.

Il semble que les candidats aient toujours autant de mal à traiter dans le temps imparti les dossiers. Appréhender les calculs avec méthode (tout particulièrement en consolidation) peut faire gagner un temps précieux. Il peut être aussi opportun pour les candidats de commencer par les dossiers qu'ils maîtrisent le mieux. Enfin, il est de peu d'utilité d'apprendre par cœur des schémas d'écritures, il faut comprendre la logique des retraitements demandés.

UE 5. Management des systèmes d'information

En cohérence avec la nouvelle maquette, cette épreuve 2020 était différente sur la forme et sur le fond. Elle montre une tendance qui devrait être celle des épreuves à venir c'est-à-dire une mise en contexte du candidat et sa confrontation à des problématiques et à des décisions liées au management des systèmes d'information en cabinet et/ou en organisation. Sur la forme, il n'y avait pas de dossiers abordant une thématique principale mais une vingtaine de questions notées de 0,5 points à 2 points avec une majorité de question à 1 point qui abordaient les premières semaines de la vie professionnelle d'un collaborateur en cabinet d'expertise comptable. Cette étude de cas s'attaquait en première partie d'épreuve, à des problématiques liées à la sécurité interne et externe du SI du cabinet, au rôle et missions du DPO en cabinet, au déploiement du RGPD au sein du cabinet et en clientèle, à la gestion des données personnelle puis, plus largement en seconde partie d'épreuve, à l'accompagnement et à l'information des personnels du cabinet suite à la migration vers un nouveau système d'information plus intégré et plus homogène – un ERP/PGI en mode SaaS – que l'ancien système qui était organisé autour de 3 silos applicatifs quasi étanches.

Cette répartition, cette diversité et cette fragmentation des questions demandait au candidat de bien repartir ses efforts, sa réflexion et de n'en privilégier aucune.

Sur le fond, le candidat devait se placer en situation au sein du cabinet CECL20 et aborder les questions de sécurité, de données et d'intégration du SI de façon suffisamment claire et pédagogique pour les restituer à ses propres collègues et supérieurs hiérarchiques au sein du cabinet. Les 20 questions demandaient au candidat de connaitre quelques informations réglementaires, des exemples de bonnes pratiques liées à la protection des données et des systèmes, du vocabulaire et des concepts liés au déploiement des ERP/PGI et à l'externalisation des SI en mode cloud computing ainsi que des aptitudes rédactionnelles et communicationnelles (questionnement des collaborateurs et supérieurs pour collecter et analyser des données sur leurs pratiques au sein du cabinet).

Cette épreuve 2020 est en cohérence avec son titre (MSI), les nouveaux programmes entrés en vigueur à la session 2020 et l'environnement de travail actuel des métiers du chiffre qui est largement impacté par la crise sanitaire (télétravail, partage de fichiers, connexion distante, sécurité et continuité de service, externalisation et informatique en nuage, contractualisation des prestataires et fournisseurs, etc.) c'est-à-dire plus centrée sur la réalité du management d'un système d'information (celui du cabinet CECL20) plutôt que sur la conception ex nihilo et l'implémentation de technologies et systèmes.

Conseils pour la session 2021

L'épreuve pour la prochaine session sera organisée selon un format similaire à celui de cette année. Il est rappelé que tous les points abordés dans le programme sont importants. S'ils figurent dans le programme c'est qu'ils ont un intérêt majeur dans le cadre professionnel.

UE 6. Epreuve orale d'économie partiellement en anglais

Globalement cette nouvelle épreuve donne plutôt satisfaction avec une bonne préparation des candidats qui cernent mieux les attendus de l'épreuve. Les sujets ont été adaptés au niveau B2 attendu de l'épreuve sur les domaines définis par le programme mais sans rentrer dans une technicité excessive au regard du niveau B2 ciblé.

Conseils pour la session 2021

Quelques conseils peuvent être faits à l'attention des candidats qui devraient cibler leurs entraînements sur les activités langagières et, notamment, l'expression orale en continu et en interaction (en prenant en compte la compétence phonologique) outre la compréhension écrite.

Par ailleurs, beaucoup de candidats ont des difficultés à utiliser les auxiliaires modaux (she can to do/ we must to listen / she doesn't can to do it….) et les structures infinitives (avec négation). Enfin, ils sont

encouragés à mieux maîtriser le vocabulaire spécifique courant de l'anglais des affaires.

Enfin, les candidats sont encouragés à mieux maîtriser le vocabulaire spécifique courant de l'anglais des affaires. Les candidats peuvent être interrogés sur des faits issus de l'actualité. A cette fin, lire régulièrement la presse anglo-saxonne ou écouter les nouvelles sur des chaînes de télévision ou de radio variées (BBC, BBC Wolrd, CNN, ABC...) peuvent être un bon moyen pour assimiler le vocabulaire de l'anglais des affaires, mais également renforcer la connaissance de l'actualité du monde anglo- saxon, et des cultures concernées.

UE 7. Epreuve orale relations professionnelles

Il est rappelé aux candidats que cette épreuve s'appuie sur un mémoire de niveau master et non un rapport de stage. Le mémoire ne peut donc pas être uniquement le descriptif des activités réalisées ou d'un point étudié lors du stage. Les jurys ont également constaté que le niveau de français de certains candidats était faible (syntaxe, accords grammaticaux, orthographe). Cela est d'autant moins acceptable que le mémoire peut faire l'objet d'une relecture.

Le mémoire doit permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à définir une problématique de gestion spécifique, à utiliser les références théoriques et conceptuelles appropriées et à mettre en œuvre une démarche méthodologique pertinente. Or, les jurys ont relevé la quasi-absence ou un manque de problématique, et que les démonstrations (quand elles existent) étaient lacunaires. Les candidats manquent également d'analyse et de recul par rapport au sujet. Ainsi, un nombre trop important de mémoires s'assimile plus à des rapports théoriques qu'à des réflexions sur des pratiques professionnelles. Il est à noter que le mémoire doit porter sur les pratiques en vigueur en France ou comparer les pratiques entre plusieurs pays. En revanche, un mémoire ne faisant référence qu'au droit marocain par exemple n'est pas recevable en tant que tel.

Enfin, il est important que le candidat cite correctement ses sources (bibliographie) et identifie clairement dans le mémoire les parties qui seraient issues de ces sources. Il est rappelé que le jury national sanctionne systématiquement le plagiat par une annulation de la session en cours et jusqu'à cinq ans d'interdiction de se présenter aux examens du DSCG.

1.5. Retour sur la VAE du DSCG

Après 4 sessions où le nombre de dossiers était relativement stable, en 2020 on assiste à une chute importante du nombre de dossiers déposés sans doute expliquée par la crise de la COVID-19.

Les décisions, après examen des dossiers par les jurys académiques et le jury national, sont données dans le tableau ci-après. Parmi les dossiers déposés, 36% valident a minima une UE et 17% obtiennent le diplôme par la voie de la VAE.

	Nombre	%
Validation totale des UE du DSCG demandées	17	17%
Validation partielle des UE du DSCG	35	36%
Aucune validation d'UE	45	46%
Absent	1	1%
Total	98	100%

D'une manière générale, on note une augmentation qualitative des dossiers de VAE déposés par les candidats en termes de présentation et d'argumentation, même si certains dossiers restent encore très perfectibles. A cette fin, l'analyse des dossiers de VAE et en particulier des livrets 2 fait ressortir des points d'amélioration qui sont listés ci-après :

- **La description des expériences professionnelles et la validation des compétences professionnelles**
  - Il est demandé aux candidats de documenter les expériences professionnelles leur permettant de valider les compétences comprises dans les UE demandées dans le cadre de la VAE. Un livret 2 non documenté (feuilles de compétences Excel non remplies et/ou absence de commentaires du candidat sur les UE ou commentaires trop succincts) ne permettent pas de valider les UE. De même, seules les expériences professionnelles en lien avec les compétences visées par le référentiel doivent être décrites ;
  - Cette documentation ne doit pas se traduire par une inflation démesurée du nombre de pages du dossier qui en toute logique pourrait se limiter à une centaine de pages pour la description des compétences (grilles et commentaires à la suite de chacune des grilles). La production de livrets excédent 1 000 pages (deux livrets à 1 200 pages et un livret à plus de 1 500 pages montrent le peu de capacité à choisir avec soin les expériences probantes et à les présenter de manière concise) ;
  - Le candidat ne peut pas se retrancher derrière le secret professionnel pour ne pas exposer ses expériences professionnelles à l'appui des compétences demandées. De même, un candidat qui

n'a pas eu le temps de documenter son dossier n'a pas à indiquer qu'il a une activité professionnelle trop intense pour pouvoir remplir son dossier de VAE, il peut très bien se présenter à la session suivante pour avoir tout le temps de remplir un dossier de qualité ;

- Les UE du DSCG constituant chacune un bloc de compétences, il n'est pas possible de faire des compensations entre ces blocs de compétences.
- Un candidat ayant des expériences professionnelles exclusivement auprès de sociétés non soumises au droit français ne peut prétendre à la validation de l'UE1 supposant des acquis professionnels spécifiques au droit français ;
- Si les pratiques professionnelles (dossiers traités ou périmètre d'activités du candidat) n'évoluent pas de manière significative d'une année sur l'autre, il est préférable que le candidat s'oriente vers les épreuves ponctuelles du DSCG au lieu de présenter une demande de validation au titre de la VAE qui lui sera refusée. En revanche, si les pratiques professionnelles ont évolué, le candidat mettra en avant dans le livret 2 les dossiers nouveaux qui lui permettent de demander un nouvel examen de son dossier par le jury pour une même UE.

■ **La prise en compte des formations et diplômes**

- Le candidat ne peut pas se prévaloir de ses diplômes (de l'INTEC ou autres) ou de VES obtenues sur des diplômes ou de formations suivies pour pallier une absence d'expérience professionnelle sur un domaine de compétence. Ces formations doivent lui permettre de se présenter aux épreuves ponctuelles du DSCG ;
- Un candidat ne peut pas demander la validation d'une UE du DSCG au motif qu'il aurait suivi les cours et validé des UE du DCG sur des thématiques proches : le niveau de maîtrise et d'expertise associées sont différents ;
- Spécifiquement pour l'UE6 il est demandé au candidat de démontrer que son expérience professionnelle lui permet de valider les compétences linguistiques requises par cette UE (pratique de l'anglais des affaires dans le cadre professionnel) : les voyages d'agrément à l'étranger ne sont pas considérés comme étant une expérience professionnelle permettant de valider l'UE6.

■ **L'oral**

- L'oral permet de conforter le dossier écrit (degré de maîtrise des compétences professionnelles du candidat) et non de suppléer une

carence d'explication du livret 2, d'où l'importance de bien préparer et documenter en amont le livret 2 ;

- Si un candidat convoqué par le jury de VAE est absent le jour de l'entretien, il ne pourra pas se voir délivrer la ou les UE demandée(s).

Enfin, il est précisé que le jury national examine les livrets sous leur format numérique. Il est donc préférable de fournir les fichiers sources (Word, Excel ou PDF) et de s'assurer de l'intégrité du support. Si malgré tout le candidat venait à scanner son dossier papier il est demandé :

- De ne pas faire un scan page par page des documents qui rend la lecture fastidieuse (nécessité d'ouvrir chaque fichier) !
- De s'assurer que les pages sont présentées dans le même sens (les scans de documents présentés une page sur deux à l'envers impliquent de faire des rotations de pages rendant la aussi la lecture fastidieuse) ;

Enfin, il est demandé au candidat de s'assurer de la lisibilité des scans fournis.

2. Où se préparer aux épreuves du DSCG ?

Cette liste se veut la plus exhaustive possible. Il est conseillé de se renseigner également auprès des Conseils régionaux de l'Ordre et auprès de l'ANECS.

2.1. Etablissements publics

		Formation			
Etablissement	**Coordonnées web**	**Dans le lycée**	**Opéra-teur**	**Conti-nue**	**Alter-nance**
LYCÉE BEAU SITE 38 avenue Estienne d'Orves 06050 NICE CEDEX 1 ✆ 04 92 15 24 68	https://www.lyc-honore-d-estienne-d-orves.ac-nice.fr/ www.legreta.ac-nice.fr	✓	**CFA GRETA**		✓
LYCÉE LOUISE MICHEL 2 rue Jean Moulin BP828 11 108 NARBONNE Cedex ✆ 04 68 32 84 00	https://www.lyc-michel-narbonne.ac-montpellier.fr/ ce.0110023r@ac-montpellier.fr		**UNIVER-SITE**		✓

		Formation			
Etablissement	**Coordonnées web**	**Dans le lycée**	**Opéra-teur**	**Conti-nue**	**Alter-nance**
LYCEE JEAN ROSTAND 98 route Ifs 14000 CAEN ✆ 02 31 52 19 40 Laure BATAILLE	seggat.unicaen.fr jean.rostand@ac-caen.fr	**UFR SEGGAT**	**CFAU**		✓
LYCEE PROFESSIONNEL LOUIS PERGAUD 91-93 bd Léon-Blum BP 979 25022 BESANCON CEDEX ✆ 03 81 54 77 77	www.lyceepergaud.fr Lyc.Pergaud.Besancon@ac-besancon.fr		**CFA**		✓
LYCEE ERNEST-HEMINGWAY 98, bd Jean-Jaurès BP 97034 30910 NIMES CEDEX 2 ✆ 04.66.04.93.73	https://lyc-hemingway-nimes.ac-montpellier.fr/		**CFA**		✓
LYCEE OZENNE 9 rue Merly 31070 TOULOUSE CEDEX 9 ✆ 05 61 11 58 00	http://ozenne.entmip.fr/le-lycee-ozenne/ dscg@tsm-education.fr		**UNIVER-SITE**		✓
LYCEE GUSTAVE EIFFEL 143 cours de la Marne 33000 BORDEAUX ✆ 05 56 33 83 13 Régis LAMOUROUX	www.eiffel-bordeaux.org cecile.sergeant@greta-nord-aquitaine.fr regislamouroux@gmail.com	✓	GRETA		✓
LYCEE NELSON MANDELA Rue Gaétan Rondeau 44000 Nantes ✆ 02 51 72 86 60 M. BENATEAU Emilie JOUADE	nelson-mandela.paysdelaloire.e-lyco.fr/ emilie.jouade@ac-nantes.fr	✓	GRETA		✓
LYCEE BENJAMIN FRANKLIN 21 bis rue Eugène Vignat BP 72049 45000 ORLÉANS ✆ 02 38 79 10 14 GRETA LOIRET ✆ 02 38 49 12 12	www.lycee-benjamin-franklin.fr agnes.ballanger@ac-orleans-tours.fr	✓	**GRETA**		✓

Etablissement	Coordonnées web	Formation			
		Dans le lycée	Opéra-teur	Conti-nue	Alter-nance
LYCEE HENRI BERGSON 85 rue de la Barre CS 23602 49036 ANGERS CEDEX 1 ✆ 02.41.36.12.55 Lycée ✆ 02 44 68 88 52 IUT Didier LUARD	http://bergson.e-lyco.fr/ www.iut.univ-angers.fr dscg.iut@univ-angers.fr		**IUT**	✓	✓
LYCEE ROBERT SCHUMAN 4 rue Monseigneur Pelt 57074 METZ ✆ 03 87 76 40 35	cfa.lycee-schuman.fr francis.ostermann.fo@gmail.com	✓	**CFA**		✓
LYCEE GASTON BERGER Avenue Gaston Berger 59016 LILLE CEDEX ✆ 03 20 49 31 59 ✆ 03 20 49 39 04	www.gastonberger.fr	✓	**GRETA**		✓
LYCEE JULES-UHRY 10 rue Aristide Briand 60107 CREIL ✆ 03 44 64 75 45 Sylvie VANNIER	http://uhry.lyc.ac-amiens.fr sylvie.vannier@ac-amiens.fr	✓	**CFA**		✓
LYCEE GIRAUX-SANNIER Rue Giraux Sannier 62280 SAINT MARTIN BOULOGNE ✆ 03 21 30 85 73 Marc MALFOY	www.girauxsannier.fr marc.malfoy@ac-lille.fr	✓	**GRETA**		✓
LYCEE ANDRÉ MALRAUX 314 rue Jule Massenet 62400 BETHUNE ✆ 03 21 63 61 61	http://andre-malraux-bethune.savoirsnumeriques5962.fr/	✓	**GRETA**	✓	✓
LYCEE SIDOINE APOLLINAIRE 1 rue Henri Simon 63000 CLERMONT FERRAND ✆ 04 73 41 20 20 ✆ 04 73 26 35 06 Mme EVRARD (Inscriptions)	www.lycee-sidoine-apollinaire.fr/	✓	**GRETA**		✓

		Formation			
Etablissement	**Coordonnées web**	**Dans le lycée**	**Opéra-teur**	**Conti-nue**	**Alter-nance**
LYCEE CAMILLE SEE 42, avenue de l'Europe 68000 COLMAR ✆ 03.89.22.25.00 ✆ 03.89.22.92.27 Sylvaine Guillet (Inscriptions)	www.lyc-see-colmar.ac-strasbourg.fr sylvaine.guillet@greta-colmar.fr	✓	**GRETA**		✓
LYCEE LA MARTINIERE DUCHERE 300 avenue Sakharov 69009 LYON ✆ 04 72 17 29 50	www.martiniere-duchere.fr iut.du.dscg@univ-lyon1.fr	✓	**IUT**		✓
LYCEE MATHIAS 3 place Mathias - BP 10122 71321 CHALON SUR SAONE ✆ 03 85 97 48 00 Laurence LAMBERT (GRETA 71) ✆ 03 85 42 53 05	www.lycee-mathias.fr laurence.lambert@ac-dijon.fr	✓	**GRETA**		✓
ENC BESSIERES Lycée public d'enseignement supérieur 70 bd Bessières 75847 Paris cedex 17 ✆ 01 44 85 85 00 ✆ 01 78 09 88 61	www.enc-bessieres.org cfa@enc-bessieres.org	✓	**CFA**	✓	✓
LYCEE GUSTAVE FLAUBERT 1 rue Albert Dupuis 76044 ROUEN ✆ 02 35 12 88 88 ✆ 02 32 82 63 77 Barbara BROCHE (Inscriptions)	www.lycee-flaubert-rouen.fr barbara.broche@ac-rouen.fr	✓	**GRETA**		✓
LYCEE JEAN BAPTISTE POQUELIN 72 rue Léon Désoyer 78100 ST GERMAIN EN LAYE ✆ 01 30 87 44 00	www.lycee-jbpoquelin.fr/site/ ddfpt-ter@lycee-jbpoquelin.fr cfa-academique@ac-versailles.fr	✓	**CFA**		✓

Etablissement	Coordonnées web	Formation			
		Dans le lycée	Opéra-teur	Conti-nue	Alter-nance
LYCEE THEODORE AUBANEL 14 rue Palapharnerie 84000 AVIGNON ✆ 04 90 16 36 00 M. MIELLE (inscriptions)	www.lyc-aubanel.ac-aix-marseille.fr www.dcg.aubanel.fr admin@dcgavignon.fr	✓	CFA		✓
LYCEE SUZANNE VALADON 39 rue Francois Perrin 87031 LIMOGES ✆ 05 55 45 56 00	www.lyc-valadon.ac-limoges.fr www.greta-haute-vienne.ac-limoges.fr pole.tertiaire@ac-limoges.fr	✓	GRETA		✓
LYCEE JEAN PIERRE VERNANT 21 rue du Dr Gabriel Ledermann 92310 SEVRES ✆ 01 46 26 60 10	www.lyceevernant.fr apprentissage@lyceevernant.fr www.agefa.org/cfa-idf/	✓	CFA		✓
ENS PARIS-SACLAY Campus de Cachan 61 av. du Président Wilson 94235 CACHAN CEDEX ✆ 01 47 40 75 04 M. BENAIEM (inscriptions)	http://ens-paris-saclay.fr/ fcd@ens-paris-saclay.fr		ENS Paris-Saclay		✓
LYCEE BAIMBRIDGE BP 17 97139 LES ABYMES ✆ 05 90 93 79 99	www.lgtbaimbridge.fr	✓	CFA		✓

2.2. Etablissements privés sous contrat

Etablissement	Coordonnées web	Formation	
		Initiale et/ou continue	Alternance
LYCEE CHARLES PÉGUY 102 rue Synabelle 13006 MARSEILLE ✆ 04 91 15 76 40 Mme Pascale LARDEAU	www.peguy.org www.escpa.fr p.lardeau@peguy.org	✓	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
INSTITUT SUPÉRIEUR MARSEILLE CADENELLE 134 bd des libérateurs 13376 MARSEILLE CEDEX 12 ✆ 04 91 18 10 50 M. JAUBERT – M. Sébastien NOUBEL	www.ismcadenelle.com dscg@cadenelle.com s.noubel@cadenelle.com	✓	✓
INSTITUT LIMAYRAC 50 rue de Limayrac 31500 TOULOUSE ✆ 05 61 36 08 08 M. Éric VISTE	www.limayrac.fr accueil@limayrac.fr	✓	✓
POLE SUP DE LA SALLE - GROUPE SAINT-JEAN 5 rue de la Motte Brûlon CS60624 35706 RENNES Cedex 7 ✆ 02 99 87 12 12 Mme Sylvie GARNIER MOREL	www.lycee-delasalle.com adm@lyceedelasalle.com		✓
LYCEE POLYVALENT HAUTE FOLLIS/ISCAL 25 rue du Mans 53000 LAVAL ✆ 02 43 26 17 18 Mme ROULAND	www.lhf53.eu campus@lhf53.eu		✓
INSTITUTION DE LA SALLE 2 rue st Maximin 57070 METZ ✆ 03 87 20 02 00 M. Pierre-Yves MONFORT	www.dlsmetz-sup.fr sup@dlsmetz.net py-monfort@dlsmetz.net	✓	✓
LYCEE SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE 2 rue Jean Levasseur 59000 LILLE ✆ 03 20 17 10 03 M. Stéphane HUSTIN Mme Aurélie MIGNOT	www.delasallelille.com stephane.hustin@lasallelille.com aurelie.mignot@lasallelille.com		✓
LYCEE GODEFROY DE BOUILLON 14 rue Godefroy de Bouillon 63000 CLERMONT-FERRAND ✆ 04 73 98 54 54 M. Arnaud BONHOMME	www.lycee-godefroy.com abonhomme@lasalle.fr		✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
LYCEE ROCHOIS SAINTE FAMILLE 261 avenue des Voirons 74805 LA ROCHE S/FORON ✆ 04 50 03 17 17 Mme Patricia MAES	www.escr74.com patricia.maes@escr74.com		✓
LYCEE ALBERT DE MUN 2 rue d'Olivet 75007 PARIS ✆ 01 43 06 33 09	www.albertdemun.net ddalizon@albertdemun.net		✓
LYCEE LE REBOURS 44-46 bd Auguste Blanqui 75013 PARIS ✆ 01 45 88 82 36 Mme GERBOIN	www.lerebours.info vgerboin@lerebours.org alternance@lerebours.org		✓
LYCEE NOTRE DAME DU GRANDCHAMP 97 rue Royale 78000 VERSAILLES ✆ 01 39 24 12 71 Mme Nathalie de SOUSA	www.grandchamp-sup.fr n.desousa@nd-grandchamp.fr		✓
LYCEE ORT DANIEL MEYER 39-45 rue Raspail 93100 MONTREUIL ✆ 01 49 88 46 50 Mme Valérie PARTOUCHE	www.montreuil.ort.asso.fr valerie.partouche@ort.asso.fr		✓
LYCEE TEILHARD DE CHARDIN 2 place d'armes 94100 SAINT MAUR DES FOSSES ✆ 01 48 89 66 66 Mme Fatima BOURICHE	www.tdechardin.org fatima.bouriche@tdechardin.org		✓
LYCEE CHARLES PÉGUY 102 rue Synabelle 13006 MARSEILLE ✆ 04 91 15 76 40 Mme Pascale LARDEAU	www.peguy.org www.escpa.fr p.lardeau@peguy.org	✓	✓
INSTITUT SUPÉRIEUR MARSEILLE CADENELLE 134 bd des libérateurs 13376 MARSEILLE CEDEX 12 ✆ 04 91 18 10 50 M. JAUBERT	www.ismcadenelle.com ismc.dscg@orange.fr	✓	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
INSTITUT LIMAYRAC 50 rue de Limayrac 31500 TOULOUSE ✆ 05 61 36 08 08 M. Éric VISTE	www.limayrac.fr accueil@limayrac.fr	✓	✓
LYCEE DE LA SALLE 5 rue de la Motte Brûlon 35700 RENNES ✆ 02 99 87 12 12 Mme Sylvie GARNIER MOREL	www.lycee-delasalle.com adm@lyceedelasalle.com		✓
LYCEE POLYVALENT HAUTE FOLLIS/ISCAL 25 rue du Mans 53000 LAVAL ✆ 02 43 26 17 18 Mme ROULAND	www.lhf53.eu campus@lhf53.eu		✓
INSTITUTION DE LA SALLE 2 rue st Maximin 57070 METZ ✆ 03 87 20 02 00	www.dlsmetz-sup.fr sup@dlsmetz.net	✓	✓
LYCEE SAINT JEAN BAPTISTE DE LA SALLE 2 rue Jean Levasseur 59000 LILLE ✆ 03 20 17 10 03 M. Stéphane HUSTIN	www.delasallelille.com stephane.hustin@lasallelille.com		✓
ENSEMBLE SAINT LUC LA SAGESSE 31 bd de la Liberté 59400 CAMBRAI ✆ 03 27 82 28 28	www.saintluc-cambrai.com sagessecambrai@orange.fr		✓
LYCEE GODEFROY DE BOUILLON 14 rue Godefroy de Bouillon 63000 CLERMONT-FERRAND ✆ 04 73 98 54 54	www.lycee-godefroy.com admgodefroy@jbdelasalle.com	✓	✓
LYCEE ROCHOIS SAINTE FAMILLE 261 avenue des Voirons 74805 LA ROCHE S/FORON ✆ 04 50 03 17 17 Mme Patricia MAES	www.escr74.com patricia.maes@escr74.com		✓

Etablissement	Coordonnées web	Formation	
		Initiale et/ou continue	Alternance
LYCEE ALBERT DE MUN 2 rue d'Olivet 75007 PARIS ✆ 01 43 06 33 09	www.albertdemun.net ddalizon@albertdemun.net		✓
LYCEE LE REBOURS 44-46 bd Auguste Blanqui 75013 PARIS ✆ 01 45 88 82 36 Mme GERBOIN	www.lerebours.info vgerboin@lerebours.org alternance@lerebours.org		✓
LYCEE NOTRE DAME DU GRANDCHAMP 97 rue Royale 78000 VERSAILLES ✆ 01 39 24 12 71 Mme Nathalie de SOUSA	www.grandchamp-sup.fr n.desousa@nd-grandchamp.fr		✓
LYCEE ORT DANIEL MEYER 39-45 rue Raspail 93100 MONTREUIL ✆ 01 49 88 46 50 Mme Valérie PARTOUCHE	www.montreuil.ort.asso.fr valerie.partouche@ort.asso.fr		✓
LYCEE TEILHARD DE CHARDIN 2 place d'armes 94100 SAINT MAUR DES FOSSES ✆ 01 48 89 66 66 Mme Fatima BOURICHE	www.tdechardin.org fatima.bouriche@tdechardin.org		✓

2.3. Etablissements privés

Etablissement	Coordonnées web	Formation	
		Initiale et/ou continue	Alternance
CFA RENE VILLENEUVE 15 rue Maldonat 04000 DIGNE LES BAINS ✆ 04 92 30 90 80 Mme Fanny VINCEY	http://www.urma-paca.fr/cfa/dignelesbains f.vincey@cmar-paca.fr		✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
GROUPE ECOLE PRATIQUE- CFA INTERCONSULAIRE MEDITERRANEE 1 rue Saint Sébastien 13006 MARSEILLE ✆ 04 91 14 28 26 Mme Corinne ELBAUM	www.goupe-ecolepratique.com gep@ccimp.com	✓	✓
INSTITUT SUPERIEUR DE COMPTABILITE ET D'AFFAIRES (CFA) CCI ANGOULEME Bd Salvador Allende – ZI N°3 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC ✆ 05 45 90 13 69 Mme Nathalie LEVEQUE	www.cifop.fr nathalie.leveque@cifop.fr		✓
ESC TOULOUSE 20 bd Lascrosses - BP 7010 31068 TOULOUSE CEDEX 7 ✆ 05 61 29 49 49 - Mme BARBERO ✆ 05 61 29 47 11- Assistante CFA	www.tbs-education.fr mr.barbero@tbs-education.fr cfa@tbs-education.fr	✓	✓
ÉCOLE SUPERIEURE DE GESTION, COMMERCE ET FINANCE 30 rue des Tours 31676 LABEGE ✆ 05 61 39 14 71 - M. MEDARD – Julien GINESTA	www.esg.fr/ecole-toulouse g.medard@esg.fr j.ginesta@esg.fr	✓	✓
ESG BORDEAUX 97 avenue Bon Air 33700 MERIGNAC ✆ 05 56 12 81 95 – Mme CHABAB	www.esg.fr/ecole-bordeaux f.chabab@esg.fr	✓	✓
ÉCOLE SUPERIEURE DE GESTION, COMMERCE ET FINANCE Odysseum - ZAC port Marianne Hipocrate 349 rue de la Cavalade 34965 MONTPELLIER cedex 2 ✆ 04 67 91 31 51 Mme Sandra TEMPLE-BOYER	www.esg.fr/ecole-montpellier s.temple-boyer@esg.fr	✓	✓

Etablissement	Coordonnées web	Formation	
		Initiale et/ou continue	Alternance
ÉCOLE DE LA HAUTE FINANCE IMMEUBLE LE FORUM 70 Rue Joseph Aloïs Schumpeter 34470 PEROLS ✆ 04 67 60 60 45 Mme Anne MARTINEZ	www.ecole-haute-finance.fr/ scolarite@ecole-haute-finance.fr	✓	✓
INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES Campus Ker Lann - BP 97111 35171 BRUZ CEDEX ✆ 02 99 57 11 26 Mme Marion SCANVYOU	www.etudes-comptables.com marion.scanvyou@ihecf.fr	✓	✓
IRUP INSTITUT REGIONAL UNIVERSITAIRE POLYTECHNIQUE 61, bd Alexandre de Fraissinnette 42000 SAINT ETIENNE ✆ 04 77 46 50 90 Mme VINCENT	www.irup.com avincent@irup.com	✓	✓
ICEE INSTITUT DES CARRIERES EUROPENNES DE L'EXPERTISE 17, bd des Martyrs Nantais de la Résistance 44000 NANTES ✆ 02 40 35 36 37 Mme Caroline RIVAL	www.icee.fr contact@icee.fr	✓	✓
CFA LA JOLIVERIE 141 route de Clisson 44232 ST SEBASTIEN SUR LOIRE ✆ 02 51 71 36 20 M. Jean-Paul GREGOIRE	www.la-joliverie.com jpgregoire@la-joliverie.com		✓
CENTRE EUROPE 24A rue des Magasins 67000 STRASBOURG ✆ 03 88 36 61 40 M. David SEDIDA	www.centre-europe.fr info@centre-europe.fr info@estudia.pro	✓	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
INSTITUT DE FORMATION COMPTABLE EUROPEEN 56 rue Jacque Kable 67000 STRASBOURG ✆ 03 88 37 99 85 Mme Shelly CHRIQUI	www.ifce-formation.com shelly.chriqui@ifce-formation.com	✓	✓
CFA CCI ALSACE POLE FORMATION STRASBOURG 234 av. de Colmar 67000 STRASBOURG ✆ 03 88 43 08 58 Mme BESSEGHIR	www.cfa-cci-alsace.eu/ d.besseghir@alsace.cci.fr		✓
ISME -INSTITUT SUPERIEUR DE MANAGEMENT ET D'EXPERTISE 12 rue Finkmatt 67000 STRASBOURG ✆ 03 88 22 65 08 Mme Pascale FERRAND	www.isme-formation.fr info@isme-formation.fr	✓	✓
ESDES ECOLE DE MANAGEMENT UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON 10 place des Archives 69002 LYON ✆ 04 72 32 50 48 M. Claude BALLY-MASSON : 06 82 92 39 95 Mme Claire NEGRELLO : 04 26 84 52 13	www.esdes.fr esdes.dscg@univ-catholyon.fr ballymasson7@gmail.com cnegrello@univ-catholyon.fr	✓	✓
CRESPA (GROUPE SCIENCES-U) 53 cours Albert Thomas 69003 LYON ✆ 04 26 29 01 01 M. Michel EYRAUD	www.sciences-u-lyon.fr michel.eyraud@sciences-u.fr	✓	✓
PIGIER 14 avenue Georges Pompidou 69003 LYON ✆ 04 72 91 36 06 Mme Nelly MARION	www.pigier.com lyon@pigier.com nelly.marion@pigier.com	✓	✓

Etablissement	Coordonnées web	Formation	
		Initiale et/ou continue	Alternance
INSTITUT DE GESTION ET D'ETUDES FINANCIERES 47 rue sergent Michel Berthet 69009 LYON ✆ 04 72 85 71 34 M. HUMBERT	www.igefi.net www.ciefalyon.com phumbert@groupe-igs.fr		✓
IPAC ECOLE DE MANAGEMENT 44 rue Charles Montreuil 73000 - CHAMBERY ✆ 04 79 69 77 22 Mme Olivia BESTENTI Mme Laetitia HUMBERT	www.ipac-france.com/ipac-compta.html obestenti@ipac-france.com laetitiahumbert@ipac-france.com		✓
IPESUP 18, rue du Cloitre Notre Dame 75004 PARIS ✆ 01 44 32 12 00	www.ipesup.fr m.anquetil@ipesup.fr	✓	
ENOES 62 rue de Miromesnil 75008 - PARIS ✆ 01 45 62 80 59 Mme DERUSCHI	www.enoes.com cecs@enoes.com	✓	✓
INES 34 boulevard Haussmann 75009 PARIS ✆ 01 42 46 24 64 M. Daragan KESIC	www.ines-expertise.fr contact@ines-expertise.fr	✓	✓
ICS BEGUE 27 rue Lucien Sampaix 75010 PARIS ✆ 01 40 18 11 60 Mme Delia LEDIEU	www.ics-begue.com info@ics-begue.com dledieu@ics-begue.com	✓	
INSECC 93 rue Lafayette 75010 PARIS ✆ 01 48 74 16 90 M. Sydney ELOY	www.insecc.fr contact@insecc.fr	✓	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
ENGDE 8-14 passage de la Main d'Or 75011 PARIS ✆ 01 42 74 54 84	www.engde.fr administration@engde.fr info@engde.fr	✓	✓
CFA INSTA 37 bis rue des Trois Bornes 75011 PARIS ✆ 01 43 41 72 50 M. Bernard MARRONE	www.insta.fr b.marrone@cfa-insta.fr		✓
APEP SUP 10 rue de la Vega 75012 PARIS ✆ 01 48 05 77 55 M. Gabriel WIZMAN	www.dcg-apep.com inscriptions@apepsup.com	✓	
CESCF EPEC (ICOGES) 9 rue saint Lambert 75015 PARIS ✆ 01 45 58 17 33	www.icoges.fr/cescf-epec info@icoges.fr	✓	✓
CFA EXPERTISE COMPTABLE - ACE ENSEIGNEMENT 58 rue du Professeur Gosset 75018 PARIS ✆ 01 49 21 43 71 Mme Melody NANCY (40, rue de Liège - 75008 Paris)	www.ace-expert.com m.nancy@ace-expert.com		✓
ESSYM (CFA) 44 rue Patrenotre 78120 RAMBOUILLET ✆ 01 34 83 97 65 Mme Rebecca CRANTZ	www.essym.fr rcrantz@essym.fr		✓
CEDEFI LIDEC 15 place de Bel Ebat 78280 GUYANCOURT ✆ 01.39.44.99.47 Mme Laurence HAK	www.institut-etudescomptables.com cedefi.lidec@orange.fr	✓	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
ACPM IGEFI 70 rue Marius Aufan 92300 LEVALLOIS PERRET ✆ 01.44.40.80.65 Mme Julia CATHELINEAUD	www.igefi.net julia.cathelinaud@igefi.net	✓	✓
ITESCIA (CFA) 8 rue Pierre de Coubertin 95300 PONTOISE ✆ 01 30 75 36 24 Emmanuel LEGENDRE	www.escia.fr elegendre@itescia.fr		✓

2.4. Établissements universitaires

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES **POLE UNIVERSITAIRE SAINT JEAN D'ANGELY** 24 Avenue des Diables Bleus 06357 NICE CEDEX 4 ✆ 04.92.00.11.43 M. DROYER	www.iae-nice.fr sdroyer@unice.fr iae@unice.fr	✓	✓
UFR ECONOMIE ET GESTION **UNIVERSITE AIX MARSEILLE** 14 Rue Puvis de Chavannes 13001 MARSEILLE ✆ 04 91 14 08 71 Mme ALBERT	http://feg.univ-amu.fr/formation/desu-dscgu-diplome-superieur-comptabilite-gestion-universitaire feg-ecs@univ-amu.fr	✓	✓
INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES COMPTABLES **UNIVERSITE AIX MARSEILLE** 2 Rue Jean Andréani 13090 AIX EN PROVENCE ✆ 04 42 91 31 20	www.isec-aix.fr	✓	✓
UFR de Sciences Économiques, de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires (SEGGAT) Esplanade de la Paix - CS 14032 14032 CAEN CEDEX 5 ✆ 02 31 56 55 81 - Nathalie BEAUDEGEL	www.unicaen.fr christophe.trowski@unicaen.fr nathalie.beaudegel@unicaen.fr	✓	✓
INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES COMPTABLES ET FINANCIERES **IUT DE BOURGES** 63 av. Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny 18020 BOURGES CEDEX ✆ 02 48 23 80 86 – M. AUDIGER	www.univ-orleans.fr/iut-bourges/ isecf@univ-orleans.fr	✓	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
IUT DIJON Boulevard Petitjean - BP 17877 21078 DIJON CEDEX ✆ 03 80 39 64 99- Carine LUANGSAY-CATELIN ✆ 03 80 39 52 86 Morgane JESTIN	iutdijon.u-bourgogne.fr carine.luangsay@u-bourgogne.fr morgane.jestin@u-bourgogne.fr		✓
IUT BESANCON 30 Avenue de l'observatoire BP 1559 25009 BESANCON CEDEX ✆ 03 81 66 20 28 - Mme MAIRE	http://iut-bv.univ-fcomte.fr/ iut-apprentissage@univ-fcomte.fr		✓
INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT **UNIVERSITE DE MONTPELLIER 1** **LOCAUX DE LA FACULTE DE MEDECINE** 186 chemin du carreau de Lanes 30000 NIMES ✆ 04 34 43 20 36	http://isem.edu.umontpellier.fr raphaelle.demange@univ-montp1.fr	✓	✓
TOULOUSE SCHOOL OF MANAGEMENT 2 rue du Doyen Gabriel Marty 31042 TOULOUSE ✆ 05 61 63 56 00 - Mme BRUEL Christophe GODOWSKI	www.tsm-education.fr dscg@tsm-education.fr	✓	
IAE EXPERTISE COMPTABLE **UNIVERSITE MONTESQUIEU BORDEAUX IV** **POLE UNIVERSITAIRE DE SCIENCES DE GESTION** 35 avenue Abadie 33072 BORDEAUX CEDEX ✆ 05 56 00 45 76	www.iae-bordeaux.fr eciae@u-bordeaux.fr laetitia.lain@u-bordeaux.fr	✓	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT **UNIVERSITE DE MONTPELLIER 1** **LOCAUX DE L'IUT DE BEZIERS** 3 place du 14 Juillet 34500 BEZIERS ✆ 04 34 43 20 36	http://isem.edu.umontpellier.fr raphaelle.demange@univ-montp1.fr	✓	✓
INSTITUT DES SCIENCES DE L'ENTREPRISE ET DU MANAGEMENT **UNIVERSITE MONTPELLIER 1** Site Richter - Rue Vendémiaire CS 15519 34960 MONTPELLIER CEDEX 2 ✆ 04 34 43 20 36	http://isem.edu.umontpellier.fr raphaelle.demange@univ-montp1.fr	✓	✓
IRPEC - IAE DE RENNES 11 rue Jean Macé 35708 RENNES ✆ 02 23 23 77 99 Nicole SINEUX	www.igr.univ-rennes1.fr nicole.sineux@univ-rennes1.fr	**UE1 et 4** ✓	
SEFCA - IUT TOURS **UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS** 29 rue du Pont Volant 37082 TOURS CEDEX 2 ✆ 02 47 36 75 38	www.iut.univ-tours.fr sefca@univ-tours.fr	**UE1 et 4** ✓	✓
CENTRE DE PREPARATION A L'EXPERTISE COMPTABLE **IUT 2 - UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE** 2, place Doyen Gosse 38031 GRENOBLE CEDEX ✆ 04 76 28 46 04 - Mme BONTHOUX	www.iut2.upmf-grenoble.fr cpec@iut2.upmf-grenoble.fr robert.girard@iut2.upmf-grenoble.fr	✓	✓
IUT D'ANGERS 4 bd Lavoisier - BP 42018 49016 ANGERS CEDEX 01 ✆ 02.44.68.88.52 Géraldine BAUPIN	www.iut.univ-angers.fr dscg.iut@contact.univ-angers.fr	✓	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
IUT REIMS **UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNES** Chemin des Rouliers 51687 REIMS CEDEX 2 ✆ 03 26 91 30 02	www.iut-rcc.fr jean-luc.rettel@univ-reims.fr	✓	✓
IUT DE VANNES **UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD** 8 rue Montaigne- BP 561 56017 VANNES CEDEX ✆ 02 97 62 63 14 ✆ 06 86 07 53 69 - Annaick GUYVARCH	www.iut-vannes.fr annaick.guyvarch@univ-ubs.fr	✓	✓
IUT DE MULHOUSE **UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE** **DEPARTEMENT GEA** 61, rue Albert Camus 68093 MULHOUSE CEDEX ✆ 03 89 33 74 90 - Sylvia POLOMAT	www.iutmulhouse.uha.fr dscg.cfau@uha.fr sylvia.polomat@uha.fr		✓
IUT LYON 1 - Département GEA 1 rue de la Technologie 69622 VILLEURBANNE CEDEX ✆ 04 72 69 21 68	www.iut.univ-lyon1.fr iut.du.dscg@univ-lyon1.fr		✓
IAE DE LYON **UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3** **FILIERE COMPTABLE** 6 cours Albert Thomas - BP 8242 69355 LYON CEDEX 08 ✆ 04 78 78 76 57 - Mme TREPICCIONI ✆ 04 26 31 86 69 (alternance)	http://iae.univ-lyon3.fr/ filiere-comptable-iae@univ-lyon3.fr iae-alternance.dscg1@univ-lyon3.fr iae-apprentissage.dscg2@univ-lyon3.fr	✓	✓
CNAM 40 rue des Jeuneurs 75002 PARIS ✆ 01 40 27 25 38	www.intec.cnam.fr intec@cnam.fr	✓ + **formation à distance**	✓

		Formation	
Etablissement	**Coordonnées web**	**Initiale et/ou continue**	**Alternance**
IAE DE POITIERS **UNIVERSITE DE POITIERS** 20 rue Guillaume VII le Troubadour 86022 POITIERS CEDEX ✆ 05 49 45 44 86	www.iae.univ-poitiers.fr svallee@poitiers.iae-france.fr	**UE1 et UE4** ✓	

2.5. Centres CNAM - INTEC

Etablissement	Coordonnées web
CNAM **Auvergne Rhône Alpes** 1 rue des Trembles 38100 GRENOBLE ✆ 04 78 58 19 18	www.lecnam-rhonealpes.fr grenoble@lecnam-rhonealpes.fr
CNAM **Auvergne Rhône Alpes** "Le Cubix" 4 rue Ravier - CS 57058 69348 LYON Cedex 07 ✆ 04 78 58 30 99	www.lecnam-rhonealpes.fr aurelle.desaintmarc@lecnam.net
CNAM **Auvergne Rhône Alpes** 24 rue Robinson 42100 SAINT ETIENNE ✆ 04 78 58 19 19	www.lecnam-rhonealpes.fr saint-etienne@lecnam-rhonealpes.fr
CNAM **Auvergne Rhône Alpes** Technoparc 50 rue Gustave Eiffel 01630 ST GENIS POUILLY ✆ 04 78 58 19 20	www.lecnam-rhonealpes.fr cnam-leman@lecnam-rhonealpes.fr
CNAM **Auvergne Rhône Alpes** 27 rue Henri Rey 26000 VALENCE 04 78 58 12 12	www.lecnam-rhonealpes.fr valence@lecnam-rhonealpes.fr
CNAM **Bourgogne Franche-Comté** 6 route de Monéteau - BP 303 89005 AUXERRE Cedex ✆ 03 86 49 26 22	http://www.cnam-bourgognefranchecomte.fr/ nelly.metge@cnam.fr

Etablissement	Coordonnées web
CNAM **Bretagne** UBO - 20 rue Le Gorgeu 29285 BREST Cedex ✆ 09 72 31 13 12	www.cnam-bretagne.fr brest@cnam-bretagne.fr
CNAM **Bretagne** Maison de l'emploi et de la formation professionnelle Ker - Uhel, 1 rue du Muguet 22300 LANNION ✆ 09 72 31 13 12	www.cnam-bretagne.fr lannion@cnam-bretagne.fr
CNAM **Bretagne** 2 rue Camille GUERIN 22440 PLOUFRAGAN ✆ 09 72 31 13 12	www.cnam-bretagne.fr/ cnam@cnam-bretagne.fr
CNAM **Bretagne** 3 Rue du Clos Courtel 35704 RENNES Cedex ✆ 09 72 31 13 12	www.cnam-bretagne.fr/ intec@cnam-bretagne.fr
CNAM **Bretagne** 9 rue du Commandant Charcot 56000 VANNES ✆ 09 72 31 13 12	www.cnam-bretagne.fr vannes@cnam-bretagne.fr
CNAM **Corse** 2 Avenue Emile Sari 20200 BASTIA ✆ 04 95 30 82 39 - MT Giordani	cnamcorse@wanadoo.fr
CNAM **Grand Est** 4 rue du Dr. Heydenreich - CS 65228 54052 NANCY CEDEX ✆ 03 83 85 49 00	www.cnam-grandest.fr frederique.blott@lecnam.net
CNAM **Grand Est** Rue des Crayères - BP 1034 51687 REIMS Cedex 2 ✆ 03 26 36 80 10	www.cnam-grandest.fr intec@cnam-champagne-ardenne.fr
CNAM **Grand Est** 15 rue du Maréchal Lefèbvre 67100 STRASBOURG ✆ 03 68 85 85 25	www.cnam-alsace.fr contact67@cnam-alsace.fr

Etablissement	Coordonnées web
CNAM **Hauts de France** Ecole de Management Avenue des Facultés 80025 AMIENS Cedex 1 ✆ 03 22 33 65 60	contact@cnam-picardie.fr linda.billore@cnam-picardie.fr odile.debuire@cnam.fr
CNAM **Hauts de France** 8 bd Louis XIV 59044 LILLE Cedex ✆ 03 20 60 65 65/ ✆ 03 20 29 86 68 -	www.cnam-npdc.org adelaval@cnam-npdc.org
CNAM **Hauts de France** AFPI 8002 - ZA " La Vallée" 02100 SAINT QUENTIN ✆ 03 22 33 65 60	www.cnam-picardie.fr emscnam@cnam-picardie.fr odile.debuire@cnam.fr
CNAM **Ile de France** 292 rue Saint-Martin 75141 PARIS Cedex 03 ✆ 01 40 27 23 30	https://www.cnam-idf.fr/
CNAM **Normandie** Esplanade Rabelais Place Saint Clair BP 86 14203 Hérouville Saint Clair Cedex ✆ 02 61 45 19 20	accueil@cnam-basse-normandie.fr www.cnam-basse-normandie.fr
CNAM **Normandie** 25 rue Philippe-Lebon – CS 40340 76056 LE HAVRE Cedex ✆ 02 32 74 44 63	www.cnam-haute-normandie.com perrine.auger@cnam.fr
CNAM **Nouvelle-Aquitaine** Pôle scientifique universitaire Parc Montaury 64600 ANGLET ✆ 05 59 52 06 55	www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr
CNAM **Nouvelle Aquitaine** 13, Rue Montauzier 16000 ANGOULEME ✆ 08 20 20 26 26	www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr

Etablissement	Coordonnées web
CNAM **Nouvelle Aquitaine** 16 cours de la Marne 33800 BORDEAUX ✆ 08 11 65 76 56	www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr emilie.morandiere@cnam-aquitaine.fr
CNAM **Nouvelle Aquitaine** 15 rue François de Vaux de Foletier 17026 LA ROCHELLE Cedex ✆ 08 20 20 26 26	www.cnam-nouvelle-aquitaine
CNAM **Nouvelle Aquitaine** 83 rue d'Isle 87000 LIMOGES ✆ 05 55 43 69 60 – Françoise GARNIER	NAQ_Limoges@lecnam.net www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr
CNAM **Nouvelle Aquitaine** Centre Du Guesclin Place Chanzy 79000 NIORT ✆ 08 20 20 26 26	www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr NAQ_Niort@lecnam.net
CNAM **Nouvelle-Aquitaine** Technopôle Hélioparc 2 avenue du Président Angot 64000 PAU ✆ 05 59 84 78 70	www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr NAQ_Pau@lecnam.net
CNAM **Nouvelle Aquitaine** 2 avenue Gustave Eiffel - Téléport 2 86960 POITIERS CHASSENEUIL - FUTUROSCOPE ✆ 08 20 20 26 26	NAQ_Poitiers@lecnam.net info@cnam-poitou-charentes.fr
CNAM **Occitanie** Parc EuroMédecine 989 rue de la Croix-Verte 34093 MONTPELLIER Cedex 05 ✆ 04 67 63 63 40	lgr_contact@lecnam.net www.cnam-lr.fr
CNAM **Occitanie** - Maison de la recherche et de la valorisation 118 route de Narbonne 31062 TOULOUSE cedex 09 ✆ 05 62 25 52 00	www.ipst-cnam.fr contact@ipst-cnam.fr

Etablissement	Coordonnées web
CNAM **PACA** 2 cours des arts et métiers 13617 AIX - EN - PROVENCE ✆ 04 42 38 00 65	www.cnam-paca.fr aix@cnam.fr anne-cecile.cervetti@cnam.fr
CNAM **PACA** 12 place des Abattoirs 13015 **MARSEILLE** Tél : 04 96 16 10 35	www.cnam-paca.fr marseille@cnam.fr
CNAM **PACA** 41 bd Napoléon III 06206 NICE cedex 3 ✆ 04 91 71 49 99	nice@cnam.fr
CNAM **PARIS** 40 rue des Jeûneurs 75002 PARIS ✆ 01 40 27 25 38	intec_accueil@lecnam.net http://intec.cnam.fr/contacts-et-acces-intec-paris-192721.kjsp?RH=centres
CNAM **Pays de Loire** 13 impasse Périclès - BP 30676 85016 LA ROCHE SUR YON Cedex ✆ 02 51 44 98 28	www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr
CNAM **Pays de Loire** 25 bd Guy-Mollet - BP 31115 44311 NANTES Cedex 03 ✆ 02 40 16 10 13	www.cnam-paysdelaloire.fr intec@cnam-paysdelaloire.fr
CNAM **Picardie** Lycée Cassini 11 rue Henri Breuil 60600 CLERMONT ✆ 03 22 33 65 60	www.cnam-picardie.fr emscnam@cnam-picardie.fr odile.debuire@cnam.fr
CNAM **Guadeloupe** Campus Fouillole BP 231 97156 POINTE A PITRE CEDEX ✆ 05 90 21 06 46	http://cnam.univ-ag.fr/ cnam-admin@univ-antilles.fr

Etablissement	Coordonnées web
CNAM **Martinique** AMAFOCS Campus Universitaire de Schoelcher BP 7216 97274 SCHOELCHER Cedex ✆ 05 96 61 10 26 - Mme BESSARD	www.cnam-martinique.fr cnam@cnam-martinique.fr
CNAM **Ile de La Réunion** 18 rue Claude Chappe ZAC 2000 97420 Le Port ✆ 02 62 42 28 37	www.cnam.re info@cnam.re
CNAM **Polynésie française** Lycée Hôtelier et du Tourisme à Tahiti LH2T Moana Nui BP 50361 Pirae 98717 PUNAAUIA Tahiti ✆ 00 689 43 25 44	secretariat@cnam-polynesie.pf
CNAM **Nouvelle Calédonie** 30 rue Georges Clémenceau Galerie Espace de Paris, 1er étage BP 3562 98846 NOUMEA Cedex ✆ 00 687 28 02 98	www.acestecnam.nc

2.6. Formation continue pour adultes GRETA

Etablissement	Coordonnées web
GRETA NICE Lycée Les Eucalyptus 7, avenue des Eucalyptus 06200 NICE ✆ 04 92 29 40 89 - Sylvie JOUHAUD 06 08 89 16 73 - Le GRETA propose également une préparation intensive aux UE1 et 4	http://www.greta-nice.com/ sylvie.jouhaud@greta-nice.fr
GRETA NORD AQUITAINE Lycée Camille Jullian 29 rue De La Croix Blanche - CS 11235 33074 BORDEAUX CEDEX ✆ 05 56 56 04 04	http://www.greta-nord-aquitaine.fr cecile.sergeant@greta-nord-aquitaine.fr

Etablissement	Coordonnées web
GRETA Loire-Atlantique LGT Livet 16 rue Dufour BP 94225 44042 NANTES ✆ 02 40 14 56 56 – Richard VERDON	http://www.greta-paysdelaloire.fr richard.verdon@ac-nantes.fr
GRETA LOIRET Lycée Voltaire 3 avenue Voltaire 45072 ORLEANS Cedex 2 ✆ 02 38 49 12 12 – Michel SOUCI	www.gretaloiret.fr michel.souci@ac-orleans-tours.fr
GRETA LILLE METROPOLE LYCEE GASTON BERGER Avenue Gaston Berger 59016 LILLE CEDEX ✆ 03 20 49 39 39	http://www.greta-lille-metropole.fr/ j.demassieux@ac-lille.fr
GRETA DE BRETAGNE SUD 117 bd Léon Blum – BP 2135 56321 LORIENT cedex ✆ 02 97 87 15 60 – Brigitte RIBETTE	http://greta-bretagne.ac-rennes.fr brigitte.ribette@ac-rennes.fr
GRETA DU PAYS D'OPALE 1 rue Gustave Flaubert 62200 BOULOGNE SUR MER ✆ 03 21 99 02 22 – Gilbert CARBONNIER	www.greta-npdc.fr greta.terres-opale@ac-lille.fr gretadesterredopale@gmail.com gilbert.carbonnier@ac-lille.fr
GRETA DE BRUAY-BETHUNE 297 rue Michelet 62407 BETHUNE cedex ✆ 03 21 63 41 00 – Mme SLOPIEN	www.greta-npdc.fr greta.bruay-bethune@ac-lille.fr cathy.slopien@ac-lille.fr
GRETA DE CLERMONT FERRAND Lycée La Fayette 21 bd Robert Schumann 63000 CLERMONT-FERRAND ✆ 04 73 26 35 06 – Martine EVRARD	https://gretas.ac-clermont.fr/ greta-clermont-ferrand@ac-clermont.fr martine.evrard@ac-clermont.fr
GRETA CENTRE ALSACE 74 rue du Logelbach 68025 COLMAR CEDEX ✆ 03 89 22 92 37 – Sylvaine GUILLET	www.greta-colmar.fr sylvaine.guillet@greta-colmar.fr

Etablissement	Coordonnées web
GRETA 71 SUD BOURGOGNE Antenne de Chalon sur Saône Cité scolaire Nièpce Balleure 141 Avenue Boucicaut - BP 50099 71321 CHALON S/ SAONE Cedex ✆ 03 85 45 82 45	http://bourgogne.greta.ac-dijon.fr/ greta71.contact@ac-dijon.fr
GRETA METEHOR PARIS Lycée Claude BERNARD 1 avenue du Parc des Princes 75016 Paris ✆ 01 45 75 34 49 Mme Juanita DE LANOË	http://dafco.scola.ac-paris.fr/AC/Accueil.php j.delanoe@gretametehor.com
GRETA ROUEN SITE DE FLAUBERT Rue du Mesnil Gremichon 76000 ROUEN ✆ 02 35 12 87 60 ✆ 02 35 12 87 65 - Barbara BROCHE	http://greta.ac-rouen.fr barbara.broche@ac-rouen.fr
GRETA DE VENDEE LGT Pierre Mendès France Bd Arago - BP 815 85021 LA ROCHE SUR YON ✆ 02 51 47 38 38	www.greta-paysdelaloire.fr contact.greta.vendee@ac-nantes.fr
GRETA HAUTE VIENNE Lycée Turgot 6, rue Paul Dérignac 87031 Limoges Cedex ✆ 05 55 12 31 31	www.reseaugretalimousin.com ce.greta.87@ac-limoges.fr
NEOTECH3 Cite Scolaire Du Butor – BP 66 97491 SAINTE CLOTILDE CEDEX ✆ 02 62 41 81 13 Mme BEN MOUSSI/Mme GUEGUEN	cpen@neotech3.greta.fr

2.7. Enseignement à distance

Etablissement	Coordonnées web
CNAM 40, rue des Jeuneurs 75002 PARIS ✆ 01 40 27 25 38	http://intec.cnam.fr/le-cnam-intec/ intec@cnam.fr
COMPTALIA ✆ 08 00 26 67 82	www.comptalia.com
ICADEMIE ✆ 08 10 00 50 83	www.icademie.com

2.8. Instituts régionaux de formation (IRF) de l'ordre

IRF	Coordonnées web
ARFEC – CROEC Marseille PACA 65, avenue Jules Cantini Tour Méditerranée 13298 MARSEILLE CEDEX 20 ✆ 04 91 29 01 80	www.experts-comptables-paca.fr arfec@oecpaca.org
AFECC – CROEC de Corse Immeuble bureaux Sud RN 193 Erbajolo 20600 BASTIA ✆ 04 95 32 52 69	www.corse-experts-comptables.com/ afecc@corse.experts-comptables.org
IRF Bourgogne Franche-Comté – CROEC BFC 5, place du Rosoir – BP 50956 21009 DIJON ✆ 03 80 59 65 24	http://www.bfc.expert irf@bfc.experts-comptables.fr
CERECAMP – CROEC de Toulouse Midi-Pyrénées 11, boulevard des Récollets Immeuble le Belvédère – CS 97802 31078 TOULOUSE CEDEX 4 ✆ 05 61 14 71 62	www.ectoulouse.com cerecamp@oec-toulousemp.org
CEECA – CROEC d'Aquitaine 28, rue Ferrère – BP 81 33025 BORDEAUX CEDEX ✆ 05 56 79 79 15	www.ceeca.org ceeca@ceeca.org

IRF	Coordonnées web
ISFEC – CROEC de Bretagne Espace Performance – Bâtiment O 35769 SAINT-GREGOIRE CEDEX ✆ 02 99 83 63 21	www.bretagne.experts-comptables.fr isfec@bretagne.experts-comptables.fr
FORMEGA – CROEC de Montpellier Immeuble Apex – 661 rue Louis Lépine – BP 31175 34009 MONTPELLIER cedex 1 ✆ 04 67 20 98 56	www.formega.com formega@formega.com
IFREC Centre – CROEC d'Orléans 19, rue Théophile Cholet – BP 5205 45052 ORLEANS CEDEX 01 ✆ 02 38 24 09 24	http://portail-irf.cfpc.net/045 croec@orleans.experts-comptables.fr
CEECCARA – CROEC des Pays de Loire 14 Allée du Haras – BP 41845 49018 ANGERS CEDEX 01 ✆ 02 41 25 35 43	www.ceeccara.org info@ceeccara.fr
F2C – CROEC de Champagne 41 boulevard de la Paix 51723 REIMS CEDEX ✆ 03 26 85 18 78	www.champagne-experts-comptables.fr/ contact@champagne-experts-comptables.fr
IRFC Lorraine – CROEC de Lorraine 46 cours Léopold – BP 80379 54007 NANCY ✆ 03 83 39 20 00	www.lorraine.experts-comptables.fr/fr/formations.html irfc@lorraine.experts-comptables.fr
IREC – CROEC de Lille Nord Pas de Calais 10 rue de Tenremonde 59000 LILLE ✆ 03.20.15.80.86	www.irec5962.com contact@irec5962.com
IFYC – CROEC d'Auvergne 9 rue Patrick Depailler La Pardieu 63063 CLERMONT-FERRAND CEDEX ✆ 04 73 28 55 55	www.ifyc.fr asrichard@auvergne.experts-comptables.fr
CFPC Alsace – CROEC d'Alsace 11 avenue de la Forêt Noire 67084 STRASBOURG CEDEX ✆ 03 88 45 60 11	www.oecalsace.net cfpc@oecalsace.net

IRF	Coordonnées web
CREF – CROEC de Rhône Alpes 51 rue Montgolfier 69451 LYON CEDEX 06 ✆ 04 72 60 26 26	www.cref.org f.gremain@oecra.fr
ASFOREF – CROEC de Paris Ile de France 50 rue de Londres 75008 PARIS ✆ 01.56.77.16.03 Amélie LETURQUE	www.asforef.com aleturque@oec-paris.fr
L'A.FOR.CE – CROEC de Rouen - Normandie Résidence Deauville 6 place Saint Marc – BP 91117 76175 ROUEN CEDEX 1 ✆ 02 35 89 00 48	http://portail-irf.cfpc.net/076 formation@experts-comptables-normandie.fr
CREFPC – CROEC de Poitou Charentes Vendée 35 avenue de Paris 79000 NIORT ✆ 05 49 08 06 02	www.crefpc.org crefpc@cs.experts-comptables.org
CREFORA – CROEC de Picardie-Ardennes 14 rue Alexandre Fatton – BP 91766 80017 AMIENS CEDEX 01 ✆ 03 22 71 28 00	http://portail-irf.cfpc.net/080 mpb.cro-amiens@wanadoo.fr
IRFCL – CROEC de Limoges 25 rue Cruveilhier 87000 LIMOGES ✆ 05 55 33 10 19	http://www.experts-comptables-limoges.fr/irfcl contact@irfcl-limoges.fr
AUDITEC – CROEC de Guadeloupe CWTC ZCI de Jarry 97122 BAIE MAHAUT ✆ 05 90 83 86 55	www.auditec-gpe.com auditec.gpe@wanadoo.fr
IFRECOM – CROEC de Martinique Centre d'Affaires Valmenière Route de la Pointe des Sables – Bât. A, 1er étage 97200 FORT DE FRANCE ✆ 05 96 64 02 26	http://portail-irf.cfpc.net/972 ifrecom@orange.fr
IRFPCG – Comité départemental de Guyane 29 rue du Gouverneur Félix Eboué – BP 76 97300 CAYENNE ✆ 05 94 25 35 26	experts-comptablesguyane@orange.fr

IRF	Coordonnées web
NUMERIA – CROEC de La Réunion 36 bis rue Juliette Dodu - CS 30500 97405 SAINT-DENIS ✆ 02 62 40 98 53	contact@numeria.re
ASFODEM – Délégation de l'ordre des experts comptables de Mayotte Rue de la Caserne Immeuble Archipel, 2e étage BP178 97600 Mamoudzou ✆ 06 39 69 66 60 Basma CEGLA	asfodem.mayotte@gmail.com

3. Sites utiles

- **www.experts-comptables.fr**

Site national de l'Ordre des experts-comptables, rubrique Devenir expert-comptable

- **www.bibliotique.com**

Bibliothèque de l'Ordre des experts-comptables et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

- **www.bibliobaseonline.com**

Base de données de la profession comptable

- **www.boutique-experts-comptables.com**

Experts-Comptables Services – La Boutique

Les ouvrages publiés par l'Ordre des experts-comptables.

- **www.cncc.fr**

Compagnie nationale des commissaires aux comptes.

- **www.cfpc.net**

Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC), formation des stagiaires et formation continue des professionnels de l'expertise comptable

- **siec.education.fr/examens/dcg-dscg-228.html**

Ministère de l'enseignement supérieur, tous les textes, avis d'examens, calendriers, dispenses, notes du jury, dossiers VAE.

- **www.anecs.org**

L'ANECS représente, informe, aide les stagiaires et les étudiants en comptabilité supérieure et publie des guides pratiques (« Réussir son DSCG », « Trouver un emploi en cabinet » …) ; l'ANECS propose également une « Charte de soutien de l'expert-comptable stagiaire pour l'obtention du DSCG »

- **www.eduscol.education.fr/cid47044/coordonees-des-dava.htmlVAE**

Coordonnées des centres ou dispositifs académiques de validation des acquis (CAVA ou DAVA)

- **www.apdcg.org**

Site d'informations de l'association des professeurs des diplômes de comptabilité et de gestion.

Informations et conseils à l'usage des candidats aux épreuves du DSCG et, plus particulièrement des experts-comptables stagiaires non titulaires du DSCG.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Immeuble le Jour - 200-216 rue Raymond Losserand
75680 Paris cedex 14
Tél. +33 (0)1 44 15 60 00
Fax +33 (0)1 44 15 90 05
www.experts-comptables.fr

ISBN 978-2-35267-795-6